

# Guide des seniors et des aidants





# Édito

La prise en compte des besoins des seniors est l'une des priorités de la politique municipale depuis de nombreuses années. Nos aînés âgés de plus de 75 ans représentent en effet, aujourd'hui, plus de 11 % de la population scéenne, soit environ 2 200 personnes.

Si la prise en charge de la dépendance est un sujet majeur auquel la Ville travaille au quotidien avec ses équipes, la Ville privilégie notamment la lutte contre l'isolement et la préservation de l'autonomie physique et intellectuelle pour un vieillissement actif tout en valorisant le mieux possible les forces vives que constitue la présence de nombreux "jeunes retraités". Il est donc important d'aborder les besoins spécifiques en fonction des âges et des besoins de chacun, et la Ville a développé de nombreux services coordonnés à destination des aînés.

Pour que chacun puisse mieux les connaître et les utiliser, la Ville a ouvert en 2017 l'Espace seniors, devenu l'Espace seniors et aidants en 2022, un guichet unique qui regroupe toutes les informations et tous les services. En janvier 2023, la Ville ouvrira le "café des aidants", une action phare de notre politique en direction des proches aidants.

Par ailleurs, le comité consultatif des Aînés est ouvert à tous ceux qui souhaitent participer à l'élaboration des politiques seniors mises en place par la Ville. Nous profitons de cette occasion pour encourager les jeunes retraités à s'associer à cette instance participative particulièrement active et dynamique, qui est citée en exemple dans de nombreuses communes !

Nous souhaitons que ce guide, élaboré en étroite collaboration avec le comité consultatif des Aînés, soit un outil d'information et de lien entre les seniors, leurs proches et l'ensemble des acteurs de la vie locale, dans le but de développer la mixité et les rapports entre générations, afin que chacun puisse vivre à Sceaux le mieux possible, y trouver réponse à ses besoins et s'y épanouir à tout âge.



**PHILIPPE LAURENT**  
Maire de Sceaux



**MONIQUE POURCELOT**  
Adjointe au maire  
déléguée aux Seniors,  
aux aidants et à la vie  
locale



## Membres du comité consultatif des Aînés

### Élus

---

**Philippe Laurent**  
Maire de Sceaux

---

**Monique Pourcelot**  
Adjointe au maire  
déléguée aux Seniors,  
aux aidants et à la vie  
locale

---

**Francis Brunelle**  
Adjoint au maire  
délégué à l'Action  
sociale et à la santé  
publique

---

**Annie Bach**  
Conseillère municipale

---

**Emmanuel Goujon**  
Conseiller municipal

---

**Fabrice Bernard**  
Conseiller municipal

---

**Philippe Szykowski**  
Conseiller municipal

---

### Autres membres

---

**Claude Barrère**

---

**Christiane Belloir**

---

**Mireille Berthelot**

---

**Marianne Dahan**

---

**Françoise David**

---

**Nicole Delaurier**

---

**Geneviève Filippi**

---

**Geneviève Gilbert**

---

**Françoise Giudicelli**

---

**Jean-Pierre Grégoire**

---

**Nga Hoang**

---

**Michèle Magniez**

---

**Chantal Pascual**

---

**Françoise Pineau**

---

**Madeleine Tournier**

---

**Jacques Vagner**

---

**Nicole Zuber**

# Sommaire

## 7 Numéros utiles

### 8 Participer à la vie locale

---

- ◆ Sceaux à l'écoute des seniors
- ◆ Comité consultatif des Aînés
- ◆ Comité consultatif "Ville pour tous"
- ◆ Bénévolat et vie de quartier
- ◆ Rester informé

### 14 Mon lieu de vie

---

- ◆ Aménager mon domicile
- ◆ La cohabitation intergénérationnelle
- ◆ Changer de lieu de vie
- ◆ Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

### 22 Vivre autonome

---

- ◆ Espace seniors et aidants
- ◆ Coordination gérontologique
- ◆ Services de maintien à domicile
- ◆ Prestataire / mandataire / employeur
- ◆ Aides financières à l'autonomie
- ◆ Plans canicule / grand froid

### 32 Me soigner

---

- ◆ Problèmes de santé, qui contacter ?
- ◆ En cas d'urgence
- ◆ Équipements et professionnels de santé
- ◆ Protection universelle maladie (Puma)

### 38 Me déplacer

---

- ◆ À vélo ou à pied
- ◆ En transport en commun
- ◆ En voiture
- ◆ Transports de personnes âgées à mobilité réduite ou en situation de handicap

### 46 Me distraire, rester en forme

---

- ◆ Le temps des seniors
- ◆ Sorties culturelles
- ◆ Bien-être et convivialité
- ◆ Informatique
- ◆ Offre associative dédiée aux seniors
- ◆ Équipements scéens adaptés
- ◆ Seniors en vacances

# 72

## GUIDE DES AIDANTS

### 54 Me protéger, connaître mes droits

---

- ◆ Sécurité
- ◆ Protection juridique
- ◆ Démarches liées à la justice et à la défense des droits

### 62 M'informer, me faire aider

---

- ◆ Services d'aide et d'accompagnement
- ◆ Dispositions à prendre avant et après le décès

### 74 Aider un proche

---

- ◆ Statut, cadre juridique
- ◆ Congé de proches aidants
- ◆ Congé de solidarité familiale
- ◆ Aides financières
- ◆ Aides fiscales
- ◆ Devenir salarié d'une personne dépendante de son entourage
- ◆ Droit au répit
- ◆ Ressources et accompagnement

### 80 M'informer, me faire aider

---

- ◆ L'Association française des aidants
- ◆ Le café des aidants
- ◆ Les services aux aidants
- ◆ La Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants (Para) de la fondation Odilon-Lannelongue
- ◆ Sites internet pour les aidants

### 84 Plan

---

### 86 Index

---

### 88 Mes notes

---



# Numéros utiles

## URGENCES

<b>Samu (Service d'aide médicale urgente)</b>	<b>15</b>
<b>Police secours</b>	<b>17</b>
<b>Pompiers</b>	<b>18</b>
<b>Service Tranquillité urbaine</b>	<b>01 41 13 33 22</b>

Pharmacies de garde	<b>3915</b>
Urgences dentaires (24 h/24)	<b>01 43 37 51 00</b>
Urgences mains (Hôpital Saint-Antoine)	<b>01 49 28 30 00</b>
Urgences yeux (Quinze-Vingt)	<b>01 40 02 16 80</b>
Centre anti-poisons	<b>01 40 05 48 48</b>
Maltraitance personnes âgées/personnes en situation de handicap (du lundi au vendredi de 9 h à 19 h, samedi et dimanche de 9 h à 13 h et de 14 h à 19 h)	<b>3977</b>
Service traitement des informations préoccupantes et personnes vulnérables (du lundi au vendredi) hauts-de-seine.fr	<b>08 00 00 92 92</b>
SOS Amitié	<b>01 42 96 26 26</b>

## RENSEIGNEMENTS ET DÉMARCHES

Sceaux info mairie	<b>01 41 13 33 00</b>
France services	<b>01 71 22 44 45</b>
Espace seniors et aidants	<b>01 78 76 44 79</b>
Commissariat de police	<b>01 40 91 25 00</b>



# Participer à la vie locale

L'engagement citoyen et associatif est l'occasion de développer ou partager un savoir-faire, créer des liens, mettre en pratique ses convictions. Sceaux encourage les seniors à s'impliquer dans la vie locale et les instances démocratiques de la ville.

## Sceaux à l'écoute des seniors

La ville de Sceaux mène quotidiennement de nombreuses actions en faveur des seniors. Ces actions sont reconnues par les professionnels du secteur comme qualitatives et innovantes. Ainsi, en 2010, la Ville a reçu le label “Bien vieillir, vivre ensemble”.

En 2014, Sceaux est la première commune d’Île-de-France à rejoindre le réseau mondial des “Villes amies des aînés”, initié par l’Organisation mondiale de la santé. Ce réseau international favorise l’échange d’expériences innovantes et ambitieuses dans l’amélioration du bien-être des aînés.

La démarche “Villes amies des aînés” est participative et transversale. Elle fédère les habitants et les membres du comité consultatif des Aînés autour d’actions concrètes pour améliorer la qualité des services et le partage des espaces publics.

En 2019, Sceaux est la première ville d’Île-de-France à obtenir le certificat d’entrée dans la deuxième phase de la démarche “Ville amie des aînés”. La Ville a été auditée en avant-première, lui permettant d’identifier des axes d’amélioration qui lui ont permis d’obtenir la nouvelle labellisation “Ami des aînés”.

Le 7 décembre 2021, la Ville s’est vu décerner, lors de la cérémonie de la première promotion de territoires labellisés, le label Or (trois étoiles) “Ami des aînés” par le Réseau francophone des villes amies des aînés (RFVAA). Ce label vient souligner les engagements forts de la Ville en faveur du vieillissement actif et en bonne santé des seniors scéens.

*« Ces différentes distinctions ne sont pas une finalité en soi, explique Philippe Laurent, maire de Sceaux. Cependant, elles participent à la reconnaissance de la qualité des actions qui sont menées par la Ville dans la lutte contre l’isolement des personnes âgées, pour le développement de leur participation à la vie locale et pour le maintien de leur autonomie. Elles doivent être évaluées régulièrement pour garantir leur qualité. »*

## Comité consultatif des Aînés

En 2003, la Ville a créé un comité consultatif des Aînés avec la volonté de mettre en valeur leur rôle dans la vie locale. Il est composé de seniors volontaires domiciliés à Sceaux, d'élus et de membres de structures associatives scéennes qui interviennent auprès des seniors.

Présidé par le maire, le comité consultatif des Aînés se réunit en séance plénière trois à quatre fois par an et régulièrement dans le cadre de commissions thématiques. Il traite notamment de la vie quotidienne (transport, logement, vie sociale, prévention, nouvelles technologies) et des loisirs (sorties, animations). Il est à l'initiative de projets comme le parcours informatique. Il est étroitement associé au développement de démarches telles que Sceaux Ville amie des aînés ou la Semaine bleue.

### BON À SAVOIR

Le comité consultatif des Aînés est renouvelé dans l'année qui suit le renouvellement des instances municipales. Le prochain renouvellement aura lieu en 2026.

## Comité consultatif "Ville pour tous"

Le comité consultatif "Ville pour tous" a pour objectif d'améliorer l'accessibilité dans la commune. Au-delà des questions de mobilité, l'accessibilité concerne les personnes présentant tous les types de handicap - physique, sensoriel, cognitif ou psychique. Le comité se réunit en tant que Commission municipale pour l'accessibilité. Présidé par le maire, il regroupe des représentants des personnes en situation de handicap, des élus du conseil municipal, des acteurs économiques et des personnes âgées.

## Bénévolat et vie de quartier

À Sceaux, le centre communal d'action sociale (CCAS) et plusieurs associations culturelles, caritatives, sportives ou de loisirs accueillent des seniors bénévoles pour encadrer des activités et développer de nouveaux projets.

- ▶ *Renseignements : service Seniors au 0141133300  
ou sur [sceaux.fr](http://sceaux.fr) > contact*

### LA SEMAINE BLEUE

Événement national, la Semaine bleue constitue un moment privilégié pour informer et sensibiliser les citoyens sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, ainsi que sur les initiatives menées en leur faveur. La Semaine bleue intègre également la journée nationale des aidants qui a lieu le 6 octobre. À cette occasion, la Ville organise chaque année de nombreuses animations, en partenariat avec le comité consultatif des Aînés et des acteurs locaux.

- ▶ *[semaine-bleue.org](http://semaine-bleue.org)*

## Rester informé

Pour vous informer à tout moment de l'actualité locale et des informations municipales, la Ville met à votre disposition :

- le magazine ***SceauxMag***, distribué chaque mois gratuitement en boîte aux lettres, disponible sur le site Internet et dans les équipements de la Ville.
- des guides et plaquettes thématiques disponibles sur le site Internet et dans les équipements de la Ville : guide de Sceaux, des professionnels de santé, des maisons de retraite, des établissements de soins et de santé, programme Le Temps des seniors...
- le site Internet *sceaux.fr*
- la lettre d'information hebdomadaire.

## BON À SAVOIR

L'abonnement à la lettre d'information hebdomadaire est gratuit.  
Il suffit d'indiquer son adresse électronique en bas de la page d'accueil de [sceaux.fr](http://sceaux.fr)



# Choisir mon lieu de vie

Nombreux sont les seniors qui s'interrogent sur le choix de leur habitat pour les années à venir. Concilier ses envies tout en tenant compte des besoins liés au vieillissement nécessite d'anticiper ces arbitrages.

## Aménager mon domicile

Pour encourager le maintien à domicile des personnes âgées, la Ville incite les Scéens à envisager l'aménagement de leur habitation. Des conseillers sont à leur disposition pour les accompagner dans leur démarche. Les caisses de retraite peuvent également proposer des solutions et un accompagnement.

### ATELIERS "BIEN CHEZ SOI"

Des ateliers "Bien chez soi" sur l'adaptation du logement sont régulièrement organisés par la Ville, en partenariat avec l'agence Solidaires pour l'Habitat (Soliha) des Hauts-de-Seine et Prévention retraite Île-de-France (Prif).

- *Renseignements auprès du service Seniors au 01 41 13 33 00 ou [seniors@sceaux.fr](mailto:seniors@sceaux.fr)*

### PERMANENCES À L'HÔTEL DE VILLE

#### L'Adil

L'agence départementale d'information sur le logement (Adil) propose des permanences gratuites, sur rendez-vous, sur toute question juridique, financière ou fiscale liée à l'habitat.

- *Permanences de l'Adil, le 1<sup>er</sup> mardi du mois de 9 h à 12 h à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan, sur rendez-vous au 01 41 13 33 00. [adil92.org](http://adil92.org)*

#### Le CAUE

Les architectes du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement des Hauts-de-Seine (CAUE 92) proposent conseils et accompagnement dans l'élaboration de projets de travaux ou d'aménagement, en amont du dépôt de permis de construire, de la déclaration préalable ou de la signature de l'acte de vente.

- *Permanences à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan, exclusivement sur rendez-vous au 01 41 13 33 00*

## Espace info-énergie

L'Espace info-énergie et habitat de Vallée Sud - Grand Paris propose une information personnalisée et gratuite en matière d'énergie et d'habitat ainsi qu'une aide à la définition de projet.

Vallée Sud - Grand Paris propose des permanences pour l'accompagnement de projets de rénovation ou d'amélioration de la performance énergétique de l'habitat. Elles s'adressent aux particuliers, propriétaires ou locataires, habitant sur le territoire et souhaitant engager des travaux dans leur logement. Des conseils techniques et une aide à la recherche de financement peuvent être apportés par un conseiller info-énergie et habitat de SOLIHA (Solidaires pour l'habitat).

Des permanences sur rendez-vous sont régulièrement proposées à l'hôtel de ville.

► *Prise de rendez-vous sur [soliprojet.fr/contact](https://soliprojet.fr/contact)  
ou renseignements auprès de la Ville au 01 41 13 33 00*

## L'AGENCE SOLIHA DES HAUTS-DE-SEINE

L'agence Solidaires pour l'Habitat (Soliha) des Hauts-de-Seine accompagne les seniors dans quatre domaines :

- assistance à projets et réalisation de travaux ;
- maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap et lutte contre la précarité énergétique ;
- amélioration de l'habitat, actions en faveur de l'écohabitat ;
- insertion par le logement.

► *Agence Solidaires pour l'Habitat (Soliha) des Hauts-de-Seine  
101 avenue Jules-Quentin, 92000 Nanterre  
Tél. : 01 55 17 19 60  
[contact@solihha.fr](mailto:contact@solihha.fr) - <https://75-92-95.solihha.fr>  
ou au 0 800 006 075 (numéro vert) du lundi au vendredi de 9h à 12h  
et de 14h à 17h pour échanger avec un conseiller sur ces questions*

## BON À SAVOIR

Des aides financières existent pour améliorer le confort, l'accessibilité et la sécurité d'un logement pour les propriétaires comme les locataires. Le recours à des prestataires agréés peut donner droit à certains abattements fiscaux.

**En savoir plus :** Espace seniors et aidants au 01 78 76 44 79

### LA COHABITATION INTERGÉNÉRATIONNELLE

Pour favoriser l'entraide et les liens entre générations, la Ville développe des solutions innovantes d'habitat. La cohabitation intergénérationnelle permet à un jeune (étudiant ou jeune travailleur) à la recherche d'un logement et à un senior qui dispose d'une chambre libre à domicile de partager un même logement. Les associations soutenues par la Ville (Le Pari solidaire, Camarage, Ensemble 2 générations, Héberjeunes) proposent différentes formules : logement payant sans obligation de présence ou logement gratuit contre une présence solidaire du jeune. Elles assurent également un suivi régulier.

- *Renseignements auprès des services Seniors et Habitat logement au 01 41 13 33 00 ou [seniors@sceaux.fr](mailto:seniors@sceaux.fr)  
[camarage.fr](http://camarage.fr)  
[leparisolidaire.fr](http://leparisolidaire.fr)  
[ensemble2generations.fr](http://ensemble2generations.fr)  
[heberjeunes.fr](http://heberjeunes.fr)*

## Changer de lieu de vie

À Sceaux, il existe plusieurs offres d'hébergement permanent diversifiées, adaptée aux besoins de chacun. Elle s'adresse aux plus de 60 ans. Les personnes accueillies peuvent bénéficier d'aides financières en fonction de leurs revenus.

### LA RÉSIDENCE AUTONOMIE LES IMBERGÈRES

Cet établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) géré par le CCAS (Centre communal d'action sociale), est situé à deux pas de la rue piétonne et du parc de Sceaux et bénéficie d'un agréable jardin. Il accueille les personnes de plus de 60 ans autonomes. Cet établissement comprend à la fois des appartements privés et des espaces communs aux résidents et aux seniors scéens. Diverses prestations sont proposées : restauration, animations, studios d'accueil pour les familles, buanderie, petits travaux... Les 45 studios et 8 deux-pièces comportent chacun une cuisine et une salle de douche et certains sont dotés de balcons.

- ▶ *Résidence autonomie Les Imbergères*  
*19 rue des Imbergères, 92330 Sceaux*  
*Tél. : 01 46 60 35 38*

### LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD)

Ces établissements d'hébergement médico-social accueillent des personnes âgées dépendantes et offrent une prise en charge globale du résidant : hébergement, restauration, soins et divertissement. La plupart des EHPAD bénéficient d'une prise en charge des soins par l'assurance-maladie (se renseigner auprès des établissements).

### **La maison de retraite publique Marguerite-Renaudin**

Elle est habilitée à accueillir des personnes âgées relevant de l'aide sociale. La capacité d'accueil est de 85 personnes, en chambre simple ou communicante pour les couples.

- ▶ *Maison de retraite Marguerite-Renaudin*  
13 place du Général-de-Gaulle, 92330 Sceaux  
Tél. : 01 41 13 35 00

### **La maison de retraite privée Korian Saint-Charles**

La capacité d'accueil est de 72 personnes, en chambre simple ou dans une suite pour les couples. Des chambres sont habilitées à accueillir des personnes âgées relevant de l'aide sociale.

### **L'espace Aloïs**

Rattaché à l'Ehpad Korian Saint-Charles, cet espace accueille les personnes âgées plus dépendantes. Il dispose de 12 chambres simples (unité Alzheimer), dont des chambres habilitées à accueillir des personnes âgées relevant de l'aide sociale. L'aide sociale à l'hébergement (ASH) permet de prendre en charge tout ou partie des frais liés à l'hébergement d'une personnes âgée en établissement ou chez un accueillant familial. Elle est versée par le Département.

- ▶ *Ehpad Korian Saint-Charles*  
99 rue Houdan, 92330 Sceaux  
Tél. : 01 41 13 34 34

### **La résidence privée La Faïencerie (groupe AGIRC-ARRCO)**

Cet établissement privé propose divers logements : chambre, studio et deux pièces.

- ▶ *Résidence La Faïencerie*  
4 rue Paul-Couderc, 92330 Sceaux  
Tél. : 01 41 13 28 28

## BON À SAVOIR

Pour se familiariser avec la vie en résidence et faciliter le choix de leur logement, les établissements proposent souvent aux seniors un accueil temporaire de quelques jours, sans engagement.

### Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Ce fonds est destiné à aider les personnes qui rencontrent des difficultés pour assurer les dépenses de leur logement. Il est attribué sous conditions de ressources et peut prendre en charge des frais d'accès à un nouveau logement, des dettes locatives quand le maintien dans les lieux est possible, des impayés d'électricité, de gaz, d'eau et de téléphone. Il finance également des mesures spécifiques d'accompagnement social lié au logement.

- ▶ *Faites directement votre démarche en ligne*  
*[demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-solidarite-acces-logement-hauts-de-seine](https://demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-solidarite-acces-logement-hauts-de-seine)*
- ▶ *Faites votre demande par courrier :*  
*Le formulaire rempli est à adresser par courrier à l'adresse suivante :*  
*Conseil départemental des Hauts-de-Seine*  
*Direction des Prestations, du financement et du budget*  
*Unité aides financières - FSL, 92731 Nanterre Cedex*  
*ou renseignements auprès du SST 13 (Service de solidarité territoriale)*  
*au 01 55 59 44 00*



# Vivre autonome

Se maintenir à domicile dans un environnement familial avec ses habitudes et son indépendance est la solution privilégiée par les seniors. Différents types d'aides facilitent cette solution.

## Espace seniors et aidants

Cet espace municipal accolé à la résidence autonomie Les Imbergères facilite les démarches des seniors scéens et de leurs proches.

Il joue un rôle d'information, de conseils et d'orientation. L'Espace seniors et aidants assure un accompagnement global afin de favoriser le maintien à domicile et trouver des solutions adaptées à chaque situation :

- soutien aux aidants familiaux ;
- accompagnement vers les services d'aide à domicile intervenant à Sceaux ;
- téléassistance ;
- portage de repas ;
- coordination gérontologique ;
- séjour de répit, accueil de jour, accueil temporaire ;
- service de transport ;
- actions de prévention en matière de santé ;
- bienveillance des personnes vulnérables ;
- veille dans le cadre du plan canicule et grand froid ;
- organisation de rencontres avec les partenaires associatifs ou institutionnels ;
- observatoire des besoins et attentes des seniors.

L'Espace seniors et aidants renseigne également sur les activités sociales et de loisirs proposées par la Ville et les acteurs locaux. Il accompagne les bénévoles souhaitant s'investir dans la vie associative et développer des projets solidaires auprès du public senior.

Pour proposer un service de qualité et le plus complet possible, les conseillers gérontologiques de l'Espace seniors et aidants travaillent en coordination étroite avec les institutions et associations.

## Coordination g rontologique

Ce service int gr    l'Espce seniors et aidants accueille,  coute, informe et oriente les seniors et leurs proches. Il anime le partenariat avec les diff rents acteurs du territoire. Il est garant de la mise en  uvre et du suivi des plans d'aide personnalis s. La coordination g rontologique assure un r le de bienveillance envers les seniors vuln rables ou victimes d'abus de faiblesse.

► *Espace seniors et aidants*

*19 rue des Imberg res, 92330 Sceaux*

*T l. : 01 78 76 44 79*

*Horaires : du lundi au vendredi de 8 h 30   12 h et de 13 h 30   17 h 30*

### BON   SAVOIR

[pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://pour-les-personnes-agees.gouv.fr) : ce portail national informe sur l'autonomie des personnes  g es et l'accompagnement par leurs proches. Il est g r  par la Caisse nationale de solidarit  pour l'autonomie (CNSA).

## Services de maintien à domicile

Ces services sont gérés par le centre communal d'action sociale (CCAS) de Sceaux.

### PORTAGE DE REPAS

Les repas sont livrés tous les jours du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h. Il est possible de choisir son repas entre deux menus proposés ou de commander les deux repas. La commande s'effectue le mardi au plus tard pour la semaine suivante. Les repas des samedis et dimanches sont livrés les jeudis et vendredis. Les tarifs de cette prestation sont calculés en fonction des ressources. Il est possible de bénéficier de déductions ou crédits d'impôts dans le cadre des services à la personne.

► Renseignements auprès de l'Espace seniors et aidants au 01 78 76 44 79

### RESTAURANT LES IMBERGÈRES

Le restaurant accueille les seniors scéens pour déjeuner, dans une ambiance conviviale. Des repas festifs et des animations sont organisés régulièrement. Le restaurant de la résidence est ouvert du lundi au vendredi. Le service est assuré à 12 h. L'inscription au restaurant s'effectue par téléphone ou à l'accueil des Imbergères au plus tard le mardi pour la semaine suivante. Les tarifs de cette prestation sont calculés en fonction des ressources.

En cas de difficulté pour vous rendre au restaurant, pensez à faire appel au service de transport de proximité de la Croix-Rouge locale.

► Renseignements auprès de la résidence Les Imbergères au 01 46 60 35 38

## BON À SAVOIR

Le restaurant est fermé pendant certaines périodes de vacances scolaires. Les bénéficiaires sont alors accueillis au restaurant communal, 8 bis rue Marguerite-Renaudin.

## LA TÉLÉASSISTANCE

La téléassistance est un équipement permettant, par simple pression sur le bouton d'un médaillon (à porter autour du cou), d'un bracelet-montre ou grâce à un dispositif de téléassistance géolocalisée, d'entrer immédiatement en contact avec une plate-forme d'écoute. Qu'il s'agisse d'une chute, d'un problème médical ou d'insécurité, selon l'urgence de la situation, la plate-forme dépêche aussi rapidement que possible des spécialistes à domicile (pompiers, Samu, police, etc.), ou prévient des "parrains" afin de porter secours à la personne concernée. Ces parrains peuvent être des membres de la famille, des voisins ou des amis, habitant près de chez vous et disposant des clés de l'habitation. Leur accord préalable est nécessaire.

Des options peuvent compléter l'offre de base, selon les besoins : détecteur de chute, boîte à clés, détecteur de fumée relié à l'opérateur. Les tarifs de cette prestation sont calculés en fonction des ressources.

- *Renseignements auprès du service Seniors au 01 41 13 33 00 ou [seniors@sceaux.fr](mailto:seniors@sceaux.fr)*

## BON À SAVOIR

Prendre soin de soi, c'est aussi participer à des activités permettant le maintien de son autonomie. Divers ateliers sont proposés par la Ville. Pour plus d'informations, consulter la brochure Le Temps des Seniors ou contacter le service Seniors au 01 41 13 33 00 ou [seniors@sceaux.fr](mailto:seniors@sceaux.fr)

## L'AIDE À DOMICILE

Divers prestataires (associations, entreprises) proposant des services d'aide à domicile interviennent sur le territoire de Sceaux.

- *Renseignements auprès de l'Espace seniors et aidants au 01 78 76 44 79*

## Prestataire / mandataire / employeur

Les particuliers peuvent recourir à des services d'aide à domicile selon trois modalités :

- **Le service prestataire** : une structure publique, associative ou privée, emploie l'aide à domicile. Elle bénéficie d'une autorisation ou d'un agrément lui permettant d'accompagner des personnes âgées en perte d'autonomie ou en situation de handicap.
- **Le service mandataire** : en contrepartie de frais de gestion, une structure publique, associative ou privée se charge d'effectuer les formalités administratives, de recruter le personnel et de pourvoir éventuellement à son remplacement. Le particulier est juridiquement l'employeur de l'aide à domicile.
- **L'emploi direct** : le particulier employeur établit le contrat de travail de l'aide à domicile. Il doit s'acquitter de l'ensemble des formalités administratives dans le respect de la législation du travail.

### BON À SAVOIR

Si vous êtes âgé de 70 ans ou plus et que vous employez une aide à domicile, vous pouvez bénéficier d'une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale et/ou une réduction d'impôt sur le revenu. Pour en savoir plus : [entreprises.gouv.fr](http://entreprises.gouv.fr)

### CHÈQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU)

Le Cesu est une offre simplifiée pour déclarer facilement la rémunération de votre salarié à domicile pour des activités de service à la personne. Le Cesu concerne tous les particuliers à différents moments de leur vie, pour améliorer le quotidien, pour la prise en charge de quelques heures de ménage, repassage, petits bricolages ou jardinage.

► *Chèques emploi service universel (Cesu)*

*Tél : 0 806 802 378 ; [cesu.urssaf.fr](http://cesu.urssaf.fr)*

*Renseignements auprès de l'Espace seniors et aidants au 01 78 76 44 79*

## Aides financières à l'autonomie

### L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)

L'APA vise à améliorer la prise en charge des personnes de plus de 60 ans en situation de perte d'autonomie et nécessitant une aide pour les actes essentiels de la vie quotidienne. Elle s'adresse aux personnes résidant à domicile ou en établissement.

Elle finance tout ou partie des frais suivants : aide-ménagère, portage de repas à domicile, téléassistance, transport, besoin matériel ou encore amélioration de l'habitat. Elle est calculée selon les revenus du bénéficiaire et le degré de dépendance établi par le Département.

► Renseignements auprès de l'Espace seniors et aidants au 01 78 76 44 79

### L'ALLOCATION DE SOLIDARITÉ AUX PERSONNES ÂGÉES (ASPA)

L'Aspa assure un niveau minimum de ressources aux 65 ans et plus. Son montant dépend des ressources et de la situation familiale (seul ou en couple). Dans certains cas, pour les mères de famille nombreuse ou les personnes en situation de handicap, la condition d'âge est abaissée à l'âge légal de départ en retraite (entre 60 ans et 62 ans selon l'année de naissance).

L'allocation est versée par la Caisse des dépôts et consignations ou par la caisse de retraite dont dépend la personne âgée.

► Renseignements auprès du service Action sociale, santé, handicap au 01 41 13 33 00

## Plans canicule / grand froid

Période de canicule, de grand froid, perte d'autonomie... L'isolement de certaines personnes constitue un véritable fait de société. Toute personne peut s'inscrire ou inscrire un proche sur le registre confidentiel des personnes âgées isolées et des personnes en situation de handicap. Les services municipaux interviennent ensuite de façon ciblée en cas de déclenchement d'un plan d'alerte (canicule, grand froid).

- ▶ *Si vous vous sentez isolé(e) ou que vous souhaitez signaler une personne dans cette situation, contacter l'Espace seniors et aidants au 01 78 76 44 79*

Le document "Ensemble, rompre l'isolement – canicule et grand froid" rappelle les précautions à prendre en cas de conditions météorologiques extrêmes. Il est disponible dans tous les lieux d'accueil municipaux et comporte le bulletin d'inscription au registre nominatif et confidentiel.





# Me soigner

Activité physique régulière, alimentation équilibrée, activités culturelles et artistiques variées permettent de prolonger son autonomie et de réduire les risques de maladie. Par ailleurs, Sceaux dispose de nombreuses ressources de santé.

## Problèmes de santé, qui contacter ?

Pour un problème de santé sans urgence, contacter son médecin traitant habituel. En cas d'indisponibilité (le soir, le week-end ou les jours fériés), contacter le 15 ou SOS 92 au 01 46 03 77 44. Ce groupe médical assure une permanence de soins à domicile sur le département des Hauts-de-Seine, 24/24 h, 7/7j et par des médecins conventionnés.

En cas de besoin, certains professionnels de santé proposent des systèmes de téléconsultation.

### LES SERVICES DE GARDE

Les informations des services de garde (pharmacies et infirmières) actifs le week-end et les jours fériés sont diffusés :

- tous les jeudis dans la newsletter municipale (pour vous abonner, rendez-vous sur [sceaux.fr](http://sceaux.fr)) ;
- chaque mois dans *SceauxMag*, rubrique Bon à savoir ;
- en permanence sur le site [sceaux.fr](http://sceaux.fr), rubrique Services de garde.

### EN CAS D'URGENCE

- *Pompiers* : **18**
- *Service d'aide médicale urgente (Samu)* : **15**
- *Voir les numéros utiles page 7*

## Équipements et professionnels de santé

Le médecin traitant est le plus à même d'orienter les patients vers les spécialistes adaptés à leurs cas. En cas de besoin, les coordonnées des professionnels de santé sont disponibles sur le site [sceaux.fr](http://sceaux.fr) › mon quotidien › santé et solidarité.

### BON À SAVOIR

Cette liste peut être fournie sur demande auprès de Sceaux info mairie au 01 41 13 33 00 - [sceaux.fr](http://sceaux.fr) › *contact*, 122 rue Houdan, ou auprès de France services, 49 rue de Bagneux, au 01 71 22 44 45.

## Hôpitaux des environs de Sceaux

### Hôpital public Antoine-Béclère

157 rue de la Porte de Trivaux  
92140 Clamart  
Tél. : 01 45 37 44 44

### Hôpital privé d'Antony (HPA)

1 rue Velpeau, 92160 Antony  
Tél. : 01 46 74 37 00  
Urgence : 01 46 74 37 28  
(27 avenue de la Providence,  
92160 Antony)

### Centre chirurgical Marie Lannelongue

(déménagement prévu en 2024-2025)  
Centre spécialisé dans la prise en charge des pathologies thoraciques  
133 avenue de la Résistance  
92350 Le Plessis-Robinson  
Tél. : 01 40 94 28 00

### Hôpital d'instruction des armées Percy

101 avenue Henri-Barbusse  
92140 Clamart  
Tél. : 01 41 46 60 00

## Pharmacies de Sceaux

---

### Pharmacie des Blagis

51 rue de Bagneux  
92330 Sceaux  
Tél. : 01 46 61 10 59

---

### Pharmacie Centrale Laverdet

106 rue Houdan  
92330 Sceaux  
Tél. : 01 46 61 00 62

---

### Pharmacie du Chambord

144 bis avenue du Général-Leclerc  
92330 Sceaux  
Tél. : 01 43 50 03 00

---

### Pharmacie Ostenc

45 rue Houdan  
92330 Sceaux  
Tél. : 01 46 61 00 91

---

### Pharmacie de la Gare

178 rue Houdan  
92330 Sceaux  
Tél. : 01 47 02 77 97

---

### Pharmacie des Quatre-Chemins

5 avenue des Quatre-Chemins  
92330 Sceaux  
Tél. : 01 46 61 16 12

## Laboratoire d'analyses médicales

---

### Laboratoire de biologie médicale (EUROFINS)

108 rue Houdan, 92330 Sceaux  
Tél. : 01 47 02 39 29

---

### Biogroup

#### Laboratoire Châtenay Gare

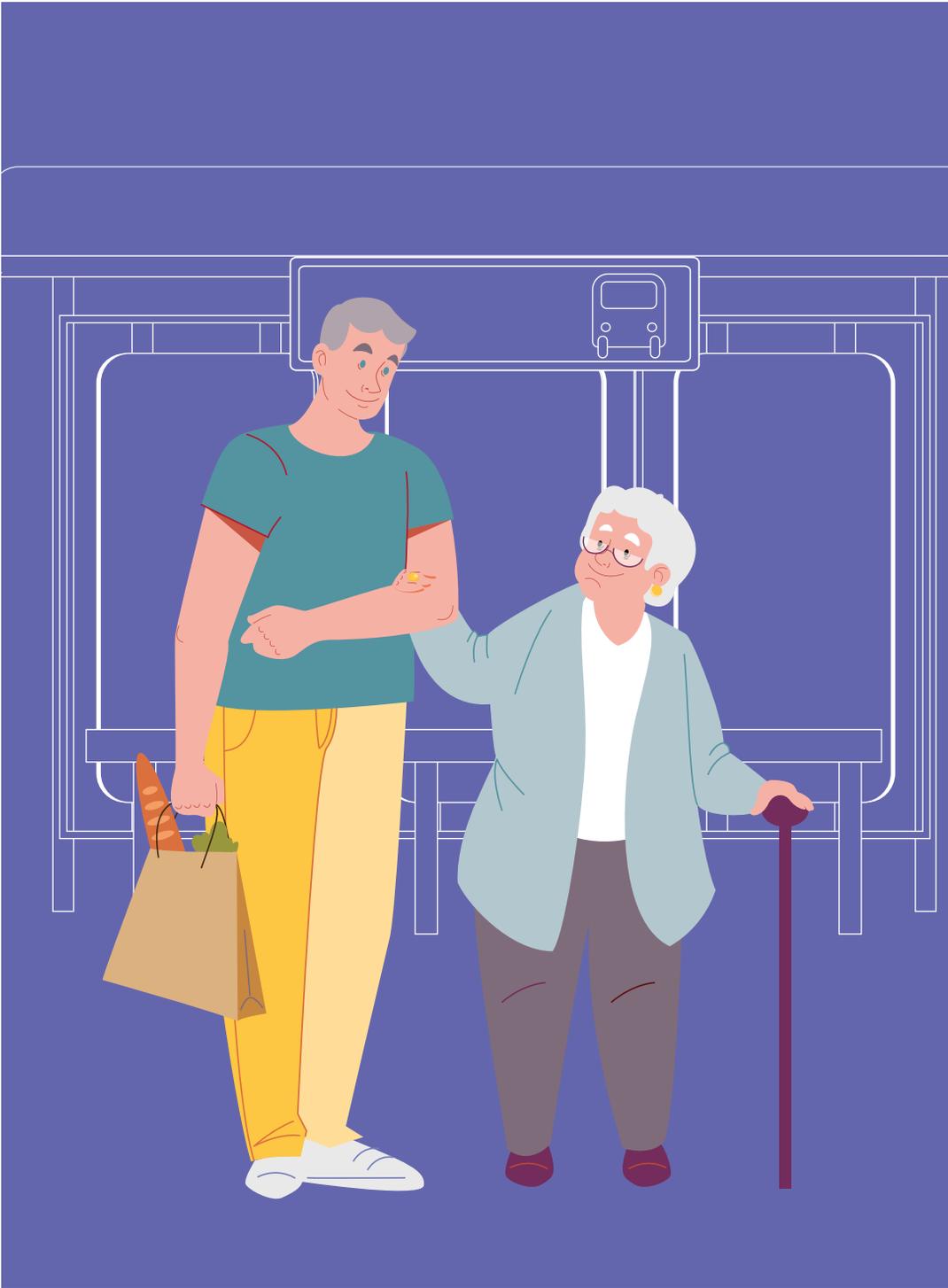
9 avenue du Plessis  
92290 Châtenay-Malabry  
Tél. : 01 47 02 35 82

## Protection universelle maladie (Puma)

La protection universelle maladie (Puma) est entrée en application au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ce dispositif d'assurance prend en charge la part remboursée par la sécurité sociale des frais de santé en cas de maladie ou de maternité. Elle s'adresse à toute personne qui exerce une activité professionnelle en France ou qui réside en France de façon stable et régulière. Elle est attribuée à titre personnel et de manière continue tout au long de la vie.

Si vous rencontrez des difficultés dans l'accès aux soins, vous pouvez bénéficier d'une aide supplémentaire : la Complémentaire santé solidaire. Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019, cette complémentaire remplace la CMU-C et l'ACS. L'Assurance Maladie peut aussi accorder une aide financière exceptionnelle et ponctuelle.

- ▶ *Vous pouvez demander la Complémentaire santé solidaire :*
  - *sur Internet depuis votre compte ameli ;*
  - *en envoyant ou en déposant le formulaire et les justificatifs demandés à votre caisse d'assurance maladie.*



# Me déplacer

La rue est un espace partagé qui exige le respect mutuel des uns et des autres : auto-mobilistes, cyclistes, motocyclistes, trottinettiste et piétons. La Ville privilégie de longue date un aménagement harmonieux au profit des mobilités douces.

## À vélo ou à pied

La ville de Sceaux a réalisé en 1975 la première zone piétonne d'Île-de-France. Depuis plusieurs décennies, elle poursuit son engagement au profit d'un partage harmonieux de la voirie. Elle a créé un maillage de sentiers piétonniers, créé des zones de rencontres dans lesquelles les piétons sont prioritaires. La vitesse est limitée à 30 km/h sur l'ensemble des voies. Elle a aussi développé le réseau cyclable, mis en double sens cyclable des voies en sens unique et promeut l'utilisation du vélo à assistance électrique.

Au même titre que les autres usagers, le piéton, le trottinettiste et le cycliste doivent respecter le Code de la route. Un Code de bonne conduite à l'attention des cyclistes est disponible à l'hôtel de ville et à France services, et téléchargeable sur [sceaux.fr](http://sceaux.fr)

Des vélos électriques Zoov sont disponibles en libre-service : trois stations Zoov installées à Sceaux (place de Gaulle, avenue de la Gare et face à la gare de Sceaux) accueillent depuis septembre 2022 des vélos "Zoov Life" qui peuvent être réservés sur une longue durée.

► *Plus d'infos sur [zoov.eu](http://zoov.eu)*

## BON À SAVOIR

La Ville a renouvelé et élargi son dispositif d'aide financière pour l'achat d'accessoires pour vélo en intégrant quatre nouveaux équipements subventionnés (housse de protection, support smartphone, feu de signalisation et détecteur de chute connecté).

En savoir plus : [sceaux.fr](http://sceaux.fr) › contact,

Sceaux info mairie, 122 rue Houdan, 01 41 13 33 00,

ou France services, 49 rue de Bagneux, 01 71 22 44 45.

## En transport en commun

Les titres de transport RATP (Carte Navigo, tickets T+, tickets de RER, etc.) sont vendus dans les gares du RER B. La demande de Pass Navigo est instruite à la gare de Bourg-La-Reine.

Les informations sur les réseaux Paladin et RATP (plans de lignes, horaires) sont disponibles à l'hôtel de ville et sur Internet :

► [sceaux.fr](http://sceaux.fr), [ratp.fr](http://ratp.fr) ou [vianavigo.com](http://vianavigo.com)

### FORFAIT AMÉTHYSTE

Le forfait Améthyste est un forfait annuel. Financé par le Département, il confère l'accès illimité aux transports sur l'ensemble du réseau RATP et SNCF de la région Île-de-France. Il est réservé, sous conditions de ressources ou de statut, aux personnes âgées ou en situation de handicap.

#### Pour une première demande :

- *concernant les personnes âgées de 65 ans ou plus ou personnes âgées en retraite pour inaptitude au travail de 60 ans ou plus :*  
[demarches-simplifiees.fr/commencer/cd92-demande-amethyste-pa-v1](http://demarches-simplifiees.fr/commencer/cd92-demande-amethyste-pa-v1)
- *concernant les anciens combattants, veufs ou veuves de combattant, veuves de guerre de 65 ans ou plus ou médaillé(e)s de la famille de plus de 60 ans :*  
[demarches-simplifiees.fr/commencer/cd92-demande-amethyste-ac-v1](http://demarches-simplifiees.fr/commencer/cd92-demande-amethyste-ac-v1)
- *concernant toute autre situation que celle décrite ci-dessus :*  
[demarches-simplifiees.fr/commencer/cd92-demande-amethyste-ph-v1](http://demarches-simplifiees.fr/commencer/cd92-demande-amethyste-ph-v1)
- *concernant les pupilles de la Nation et les ex-pupilles de l'État de 65 ans et plus :* [demarches-simplifiees.fr/commencer/cd92-demande-titre-amethyste-pupilles](http://demarches-simplifiees.fr/commencer/cd92-demande-titre-amethyste-pupilles)

#### Pour une demande de renouvellement :

[demarches-simplifiees.fr/commencer/amethyste\\_1-5](http://demarches-simplifiees.fr/commencer/amethyste_1-5)

La carte Navigo est fournie gratuitement :

- **immédiatement** dans les agences commerciales SNCF et dans certains comptoirs de la RATP en présentant un justificatif d'identité et un justificatif de domicile ;
  - **sous 3 semaines** à partir du site [navigo.fr](http://navigo.fr), ou en retirant un formulaire d'inscription dans les stations et gares de la RATP et de Transilien SNCF, ou en contactant l'agence Navigo.
- *Renseignements auprès de Sceaux info mairie au 01 41 13 33 00*

### **CARTE AVANTAGE SENIOR +**

Cette carte de réduction de la SNCF est destinée aux plus de 60 ans. Elle coûte 49€ par an et est amortie à partir du deuxième aller-retour. Elle permet de profiter de réductions sur l'achat de billets TGV, TER et Intercités. Elle ouvre également de nombreux avantages sur les différents services : location de véhicules, service de bagages, restauration à bord ainsi que des tarifs réduits auprès de certains partenaires de la SNCF.

► *Renseignements en gare ou sur [sncf.fr](http://sncf.fr)*

### **SERVICE ACCÈS PLUS - SNCF**

Il s'agit d'un service dédié à l'accueil et à l'accompagnement jusqu'au train des personnes en situation de handicap souhaitant voyager sur le réseau national. Ce service, gratuit et disponible dans près de 360 gares, a pour principal objectif de simplifier les déplacements. Il comprend le portage d'un bagage.

► *Renseignements en gare ou sur [sncf.fr](http://sncf.fr)*

## En voiture

Un Guide du stationnement est disponible à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan et à France services, 49 rue de Bagneux Il répertorie les différentes zones de stationnement à Sceaux ainsi que des informations sur le forfait "résidant".

### BON À SAVOIR

En prenant de l'âge, la vue peut baisser. Il est important de faire vérifier sa vue régulièrement, au moins une fois par an.

## Transports de personnes âgées, à mobilité réduite ou en situation de handicap

### TRANSPORT CROIX-ROUGE

La ville de Sceaux propose, en partenariat avec la Croix-Rouge locale, un accompagnement gratuit des personnes à mobilité réduite à leurs rendez-vous de loisirs ou médicaux à Sceaux ou dans les villes limitrophes. La prise de rendez-vous est assurée par la résidence autonomie au moins 48h à l'avance et confirmés par la Croix Rouge jusqu'à la veille du rendez-vous. Ce service ne fonctionne pas le dimanche et pendant l'été.

- *Renseignements et réservations à la résidence autonomie  
Les Imbergères au 01 78 76 44 79*

### INFOMOBI

Service d'information sur l'accessibilité des transports en Île-de-France.

- *Tél. : 08 90 21 19 51 du lundi au dimanche 7h-22 h, 7j/7, sauf le 1<sup>er</sup> mai*

## **PAM 78-92**

Le PAM 78-92 est un transport spécialisé à la demande s'adressant aux personnes en situation de handicap. Elles doivent être titulaires d'une carte d'invalidité à 80 % minimum ou d'une carte de grand invalide de guerre ou bénéficiaires de l'allocation personnalisée à l'autonomie. Ce service de transport est assuré 7j/7 de 6 h à minuit (sauf le 1<sup>er</sup> mai).

Le centre d'appels reçoit les demandes d'inscription et centralise l'ensemble des demandes de déplacements de 7 h à 20 h.

► *Numéro Azur : 0 806 00 78 92  
pam78-92@transdev.com*

*Courrier : PAM 78-92, 12 avenue des Prés – 78180 Montigny-le-Bretonneux*

► *Pour plus d'informations, contacter l'Espace seniors et aidants  
au 01 78 76 44 79*

## **SERVICES PRIVÉS DE TRANSPORT POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (PMR)**

Des services privés (associations, entreprises de services à la personne) assurent des prestations de transport pour les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.

► *Pour plus d'informations, contacter l'Espace seniors et aidants  
au 01 78 76 44 79*

## LA CARTE D'INVALIDITÉ ET LA CARTE EUROPÉENNE DE STATIONNEMENT

La carte d'invalidité civile a pour but d'attester que son détenteur est en situation de handicap. Elle est accessible sous conditions et permet de bénéficier de certains droits spécifiques, notamment dans les transports.

Elle est délivrée par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) du département des Hauts-de-Seine pour les personnes ayant un taux d'invalidité d'au moins 80 %. Elle est gratuite.

La MDPH est aussi en mesure de délivrer la carte européenne de stationnement auprès des personnes à mobilité réduite. Cette carte permet à la personne en situation de handicap ou à celle qui l'accompagne de stationner gratuitement sur toutes les places ouvertes au public (y compris sur les places non réservées au stationnement des personnes en situation de handicap). À Sceaux, la durée de stationnement avec la carte européenne est limitée à 12 heures.

La MDPH Hauts-de-Seine vous permet de faire vos demandes en ligne et de déposer votre dossier sans vous déplacer sur le site [mdphenligne.cnsa.fr/mdph/92](http://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/92)

- *Renseignements auprès du service Action sociale, santé, handicap au 01 41 13 33 00*



# Me distraire, rester en forme

Ville de culture, disposant d'espaces verts remarquables et d'infrastructures de qualité, Sceaux offre un large panel de loisirs aux seniors. Rompre l'isolement, se retrouver entre amis, faire du sport, se divertir ou élargir ses horizons... Chacun peut trouver une offre correspondant à ses envies.

## Le temps des seniors

Les sorties ainsi que l'ensemble des activités proposées par la Ville aux seniors sont présentées dans la brochure "Le Temps des seniors". Ce document paraît trois fois par an. Il est disponible à l'hôtel de ville, à France services et dans les équipements municipaux.

La programmation est également annoncée dans *SceauxMag*, dans la lettre d'information hebdomadaire et sur [sceaux.fr](http://sceaux.fr)

👉 *Renseignements : service Seniors au 01 41 13 30 00 ou [seniors@sceaux.fr](mailto:seniors@sceaux.fr)*

## Sorties culturelles

### SORTIES ANNUELLES

La ville de Sceaux propose des sorties deux fois par an (au printemps et en fin d'année) aux personnes âgées de 70 ans et plus, à des tarifs préférentiels :

- au printemps, pour une journée conviviale de détente dans un lieu champêtre ;
- en fin d'année, pour un choix de sorties qui permettent de créer des liens.

### SORTIES DU JEUDI

Des sorties culturelles ou de loisirs sont également proposées une fois par mois, l'après-midi, aux personnes âgées de 70 ans et plus. Une programmation plus étendue est prévue pendant la période d'été. Ces visites permettent de se retrouver pour découvrir le patrimoine francilien.

## BON À SAVOIR

Des solutions sont proposées pour profiter pleinement de ces instants : trajets en car en présence d'accompagnateurs, facilité d'accès pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer, etc. En savoir plus : service Seniors au 01 41 13 33 00 - [seniors@sceaux.fr](mailto:seniors@sceaux.fr)

## Bien-être et convivialité

### ANIMATIONS

La résidence autonomie Les Imbergères propose un programme d'animations hebdomadaires : jeux (de réflexion, musicaux, de mémoire, de logique), quizz, ateliers créatifs, lectures, conférences, films, documentaires... ainsi que les Rendez-vous des Imbergères, des animations thématiques et ludiques une fois par mois : casino, karaoké, représentations musicales... Ces animations sont gratuites et ouvertes à tous les seniors scéens. Elles se déroulent au salon de la résidence, 19 rue des Imbergères.

### ATELIERS

La Ville propose divers ateliers aux seniors (à partir de 60 ans) permettant à chacun de pratiquer une activité selon ses centres d'intérêt : prévention santé (gym-mémoire, prévention des chutes), tai-chi, qi gong et chant.

### PROMENADES

Le territoire de Sceaux dispose d'un cadre de vie privilégié propice à la détente et à la promenade, doté de nombreux espaces verts : le parc du Domaine départemental de Sceaux, la Coulée verte, le jardin de la Ménagerie, le jardin des Félibres, le jardin de l'hôtel de ville. Certaines associations proposent des promenades en groupe.

### NOCES ET CENTENAIRES

La Ville met à l'honneur les Scéens centenaires et les couples célébrant leurs noces d'or (50 ans de mariage) ou de diamant (60 ans de mariage), en proposant l'organisation d'une réception à l'hôtel de ville. La demande peut être faite par les bénéficiaires eux-mêmes ou par leurs proches, par courrier adressé à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan.

► *Renseignements : [sceaux.fr](http://sceaux.fr)*

## BON À SAVOIR

Le département des Hauts-de-Seine propose des itinéraires de promenade sur son site [hauts-de-seine.fr](http://hauts-de-seine.fr)

## Le sport à Sceaux

La Ville dispose de nombreux équipements sportifs : gymnases, nouveau site sportif et de loisirs des Blagis, piscine, salle de musculation et cardiotraining, terrains pour jeux de boules, courts de tennis, salles d'activités...

Ces équipements sont mis à la disposition des clubs et associations scéens permettant la pratique de plus de 30 disciplines différentes.

- *Un Guide du sport est disponible à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan, à France services, 49 rue de Bagneux, et téléchargeable sur [sceaux.fr](http://sceaux.fr)*

## Informatique

Des permanences informatiques ont lieu à la résidence autonomie Les Imbergères, elles sont animées par un groupe de bénévoles. Elles sont personnalisées selon le niveau et les attentes de chacun.

La mise en place de ces permanences informatiques a pour objectif de lutter contre la fracture numérique et de permettre aux seniors de ne pas être déconnectés de la société et de l'avancée des nouvelles technologies.

Les permanences informatiques concernent tous les seniors, aussi bien les personnes n'ayant pas de connaissances en informatique que celles souhaitant approfondir des domaines particuliers, et qui désirent se former ou se perfectionner dans l'utilisation des outils (ordinateur, tablette, smartphone).

Des ateliers pour l'utilisation des smartphones et des tablettes numériques sont également proposés. Une fiche de renseignements est à compléter au préalable.

- *Renseignements : service Seniors au 01 41 13 33 00 ou sur [sceaux.fr](http://sceaux.fr) > contact*

## Offre associative dédiée aux seniors

La vie associative est une composante et une richesse de la ville de Sceaux. La liste des associations scéennes est consultable dans le Guide de Sceaux.

---

### Association Valentin Haüy

Comité Hauts-de-Seine Sud 92  
52 rue des Écoles  
Tél. : 01 55 52 06 06  
comite.sud92@avh.asso.fr

---

### Bienvenue à Sceaux

14 ter rue des Imbergères  
Tél. : 01 43 50 45 05  
bienvenueasceaux.com

---

### Collège universitaire Jean Fournier

“Les Garages”  
20 rue des Imbergères  
Tél. : 06 45 58 76 08  
ou 01 46 01 96 98  
cuf.fournier@orange.fr  
http :/cuf.nursit.com

---

### Club des aînés (à partir de 60 ans)

“Les Garages”  
20 rue des Imbergères  
Tél. : 01 47 02 24 34  
aines92330@gmail.com

---

### Rencontres littéraires et artistiques

27 avenue du Président  
Franklin-Roosevelt  
Tél. : 01 46 61 25 88  
rlas.sceaux@gmail.com

---

### Sceaux culture, loisirs et amitié (SCLA)

37 rue des Écoles  
Tél. : 01 46 60 94 00  
scla-asso.fr

---

### Sceaux Les Blagis

2 rue du Docteur-Roux  
Tél : 06 06 59 23 63  
asso.lesblagis@gmail.com

## Équipements scénés adaptés

La Ville dispose de divers équipements culturels proposant des activités et de nombreux temps forts dans l'année. Certains d'entre eux sont adaptés aux personnes en situation de handicap.

**Cinéma Le Trianon** : salle accessible aux personnes à mobilité réduite et munie d'un système de visionnage en audiodescription, de casques d'amplification du son et d'une boucle sonore.

**La Bibliothèque** : accessible aux personnes à mobilité réduite et équipée de livres sonores.

**D'autres structures proposent des animations adaptées aux seniors.**

**Centre social et culturel des Blagis (CSCB)** : lieu d'animation familial et intergénérationnel. Les seniors sont représentés au sein des commissions et du conseil d'administration. La structure offre un accueil, des animations (loto, après-midi dansant, fête de quartier...), des activités artistiques, culturelles ou encore sportives et assure également des permanences sociales. Certains seniors y accompagnent bénévolement des jeunes et les aident dans leur scolarité.

**Animathèque MJC** : propose un panel d'activités adaptées aux seniors : ateliers informatiques, théâtre, couture, arts plastiques, club de randonnée pédestre...

► *Pour en savoir plus, consulter le Guide de Sceaux rubrique Culture, sport et vie associative disponible dans les équipements municipaux.*

## BON À SAVOIR

Le théâtre des Gémeaux/scène nationale propose un tarif réduit aux seniors. Renseignements au 01 46 61 36 67 ou [lesgemeaux.com](http://lesgemeaux.com).  
Billetterie disponible à la maison du tourisme de Sceaux, à la Fnac et dans le réseau France billet.

## Seniors en vacances

L'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV), établissement public, a pour mission de développer l'accès aux vacances pour tous. Dans le cadre de son action, l'ANCV propose le programme Seniors en vacances qui permet aux retraités de bénéficier d'un séjour tout compris (hors transport) à un tarif préférentiel.

### Comment bénéficier de ce programme ?

- être âgé d'au moins 60 ans, ou 55 ans pour les personnes en situation de handicap ;
- être retraité et/ou sans activité professionnelle ;
- résider en France.

Les conjoints et les proches aidants sont également éligibles sans condition d'âge. L'ANCV finance une partie du coût du séjour (hors transport) pour les retraités non imposables et le proche aidant.

#### ▶ ANCV Seniors en vacances

TSA 58 111

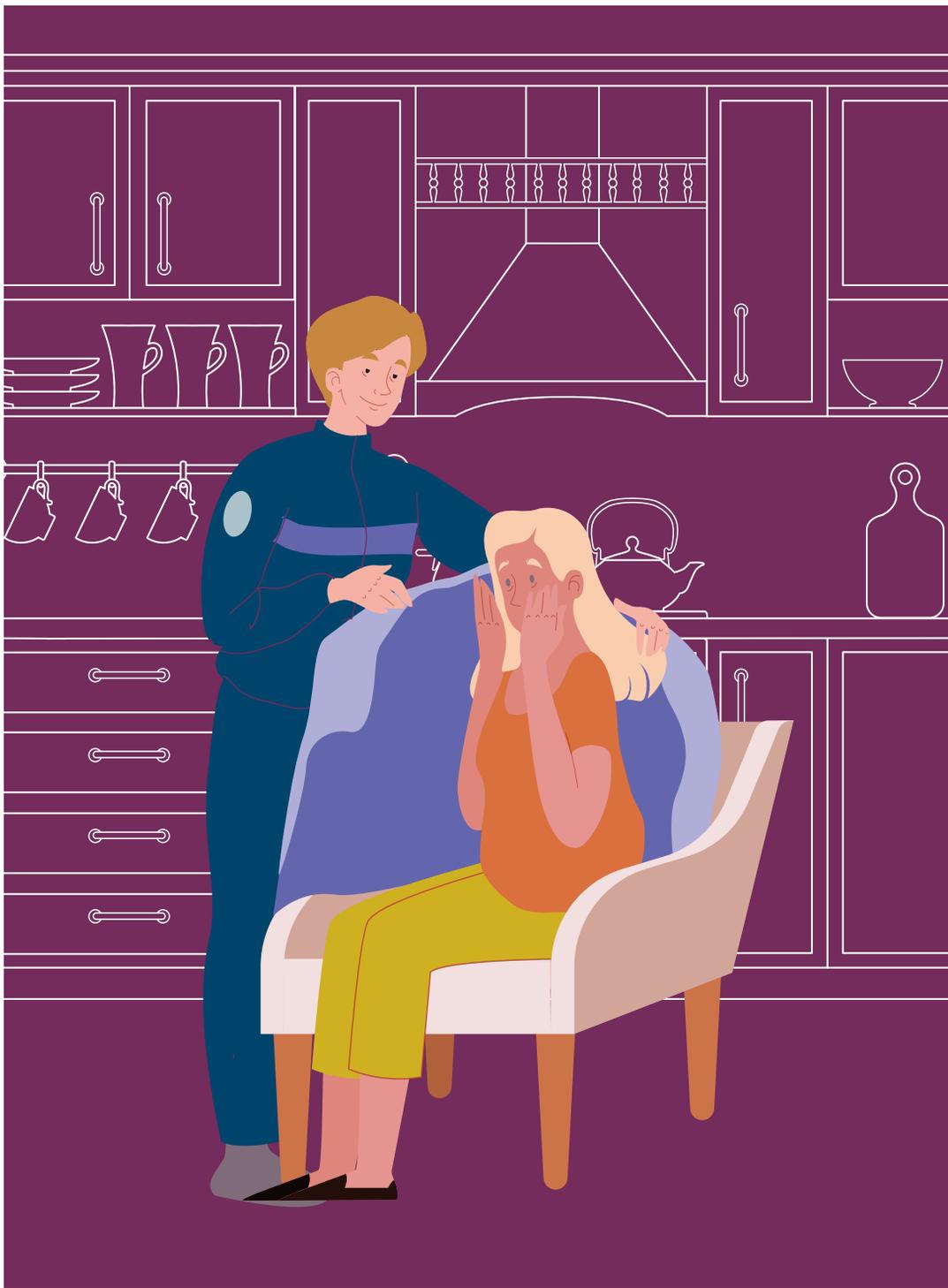
37911 Tours CEDEX 9

<http://seniorsenvacances.ancv.com>

Tél. : 32 40 (0,06 euros la minute + coût d'un appel local)

## BON À SAVOIR

Les caisses de retraite complémentaire offrent la possibilité de partir en vacances. Se renseigner auprès de son organisme d'affiliation.



# Me protéger, connaître mes droits

Quel que soit leur âge, les seniors rencontrent des situations nécessitant de faire valoir leurs droits. En outre, ils peuvent être la cible de personnes mal intentionnées cherchant à les escroquer. De nombreuses ressources sont à leur disposition pour se prémunir de tels risques et pour anticiper l'avenir.

## Sécurité

### POLICE NATIONALE

Le commissariat principal accueille les victimes, reçoit leurs plaintes et mène les enquêtes. Il bénéficie, dans le cadre de la police d'agglomération, du soutien de services spécialisés tels que la brigade anticriminalité (Bac), d'un service local de police technique et d'un officier de prévention. Le commissariat principal intervient 24 h/24, 7j/7.

- *Commissariat principal de Châtenay-Malabry*  
28 rue du Docteur-Le-Savoureux, 92290 Châtenay-Malabry  
Tél. : 01 40 91 25 00

**Police secours : 17** (24 h/24, 7j/7)

### POLICE MUNICIPALE ET TRANQUILLITÉ URBAINE

Elle fait respecter les arrêtés du maire, assure une présence préventive sur le territoire, assure la sécurité sur les points "école", veille au respect des règles de stationnement et plus généralement du Code de la route, et remplit une fonction d'alerte auprès de la police nationale.

- *122 rue Houdan, 92330 Sceaux*  
Tél. : 01 41 13 33 22

### OPÉRATION TRANQUILLITÉ ABSENCES

Si vous partez au minimum sept jours et que votre logement est inoccupé pendant votre absence, la police nationale ou le service municipal Tranquillité urbaine peut assurer, dans le cadre de ses rondes, des passages fréquents à votre domicile durant votre absence.

Adresser votre demande :

- **au service municipal Tranquillité urbaine**, en mairie, 122 rue Houdan, tél. : 01 41 13 33 00, où un imprimé vous sera remis ;
- **en écrivant au commissariat principal** de Châtenay-Malabry, 28 rue du Docteur-Le-Savoureux, 92290 Châtenay-Malabry.

Pensez à prévenir le service que vous avez contacté (police nationale ou police municipale) si vous modifiez la date et/ou la durée de vos congés ou si vous rentrez de façon inopinée.

## **DISPOSITIF VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES**

La Ville est adhérente de la plateforme “Voisins vigilants et solidaires”. Ce dispositif permet de mettre en relation les habitants d’un même quartier pour participer à la préservation de la tranquillité et du lien social, mais aussi recevoir les informations et conseils de la “mairie vigilante”. Les voisins vigilants et solidaires signalent des évènements inhabituels à leurs voisins inscrits en postant une alerte sur le site internet voisinsvigilants.org, l’application mobile ou par SMS.

## **PRÉVENTION**

Des tentatives de vol à la fausse qualité sont périodiquement signalées dans la commune. Il s’agit d’escrocs qui, sous couvert d’une fausse identité, se présentent au domicile des Scéens pour effectuer une enquête, vendre un calendrier... Les imposteurs profitent de ce prétexte pour escroquer les habitants, dérober des biens ou effectuer un repérage. La Ville appelle chacun à la plus grande vigilance.

### **Conseils pratiques de prévention contre...**

#### **Le vol à domicile :**

- conserver sa porte fermée à clé ;
- munir sa porte d’un entrebâilleur, d’une chaîne de sécurité ou d’un judas ;
- ne jamais ouvrir à un inconnu si l’on est seul(e) ;
- ne jamais laisser sa clé sous le paillason ou dans la boîte aux lettres ;
- ne jamais conserver une somme importante d’argent chez soi ;
- en cas de démarchage à domicile, exiger la carte professionnelle avant de faire entrer quiconque.

### Le vol dans la rue :

- éviter de porter de l'argent sur soi, sinon éviter de le placer dans les poches latérales ou arrière de ses vêtements ;
- éviter de manipuler de l'argent en public ;
- privilégier le port d'un sac de petit volume. Répartir ses moyens de paiement en plusieurs endroits (sacs, poches, etc.) ;
- si possible se faire accompagner pour aller encaisser de l'argent ;
- éviter de marcher sur le bord du trottoir pour ne pas risquer de se faire voler son sac à l'arraché. Utiliser de préférence un sac en bandoulière.

### Les nouveaux moyens d'escroquerie :

- attention aux mails et aux SMS frauduleux ;
- ne pas communiquer d'informations confidentielles à un inconnu (exemples : numéro de carte bancaire, mot de passe...) ;
- sur internet, utiliser des mots de passe fiables.

En toute situation, composer le **17**

## BON À SAVOIR

Un **Guide de la tranquillité publique** sera disponible au printemps 2023 dans les équipements municipaux et téléchargeable sur [sceaux.fr](http://sceaux.fr)

## Protection juridique

### LE MANDAT DE PROTECTION FUTURE

Le mandat de protection future permet à une personne (mandant) de désigner à l'avance la ou les personnes (mandataires) qu'elle souhaite voir être chargées de veiller sur sa personne et/ou sur tout ou partie de son patrimoine, le jour où elle ne serait plus en état, physique ou mental, de le faire seule. Le mandat peut aussi être établi pour autrui par les parents souhaitant organiser à l'avance la défense des intérêts de leur enfant souffrant de maladie ou de handicap. Le mandat peut être déposé sous acte notarié ou sous seing privé.

### L'HABILITATION FAMILIALE

L'habilitation familiale permet à un proche (parent, enfant, grand-parent, frère, sœur, époux(se), concubin(e), partenaire de Pacs) de représenter une personne. Cette habilitation est donnée par le juge lorsque la personne n'est pas en mesure d'exprimer sa volonté au quotidien, de faire ou de comprendre des actes de la vie courante. L'habilitation permet à celui qui représente la personne d'agir en son nom.

La personne habilitée exerce sa mission à titre gratuit.

Il ne s'agit pas d'une mesure de protection judiciaire, comme le sont la sauvegarde de justice, la curatelle ou la tutelle. En effet, une fois l'habilitation familiale délivrée, il n'y a plus de contrôle par le juge.

### LA SAUVEGARDE DE JUSTICE

Cette mesure de protection juridique de courte durée permet à un majeur d'être représenté pour accomplir certains actes.

## LA CURATELLE

Cette mesure judiciaire vise à protéger un majeur ayant besoin d'être conseillé ou assisté dans certains actes de la vie civile.

Il existe trois types de curatelle :

- **Curatelle simple** : la personne accomplit seule les actes de gestion courante (dits actes d'administration ou actes conservatoires), comme la gestion du compte bancaire ou la souscription d'une assurance. En revanche, elle doit être assistée de son curateur pour des actes plus importants (dits actes de disposition).
- **Curatelle aménagée** : le juge énumère les actes que la personne peut réaliser par elle-même ou par l'intermédiaire d'un curateur.
- **Curatelle renforcée** : le curateur perçoit les ressources de la personne et règle ses dépenses sur un compte ouvert au nom de celle-ci.

## MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ (MASP) OU JUDICIAIRE (MAJ)

Les mesures d'accompagnement sont destinées à aider des personnes majeures dont les facultés ne sont pas altérées, mais qui sont en grande difficulté sociale et perçoivent des prestations sociales. Il existe 2 types de mesure : la mesure d'accompagnement social personnalisé (Masp) et la mesure d'accompagnement judiciaire (Maj).

## LA TUTELLE

Elle s'adresse à une personne majeure ayant besoin d'être représentée de manière continue dans les actes de la vie civile du fait de l'altération de ses facultés mentales, ou lorsqu'elle est physiquement en incapacité d'exprimer sa volonté.

## BON À SAVOIR

Renseignements auprès de l'Espace seniors et aidants au 01 78 76 44 79

**Le tribunal de proximité d'Antony** est compétent concernant les demandes de mesures de protection juridique sollicitées par un membre de la famille pour un proche scéen.

► *Tribunal de proximité d'Antony*

*1 place Auguste-Mounié, 92160 Antony - Tél. : 01 55 59 01 00*

*Ouverture : lundi, mardi et jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h ; mercredi et vendredi de 9 h à 12 h.*

## Démarches liées à la justice et à la défense des droits

---

### Maison de la justice et du droit des Blagis

La Maison de la justice et du droit propose, sur rendez-vous, des services d'information : association d'aide aux victimes et d'infractions pénales (ADAVIP), conciliateurs de justice, centre d'information des droits de la femme (CIDF).

► *7 impasse Édouard-Branly, 92220 Bagneux*

*Tél. : 01 46 64 14 14 - [mjd.blagis@orange.fr](mailto:mjd.blagis@orange.fr)*

*Ouverture : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h*

---

### Conciliateur de justice

Il reçoit à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan, les 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> mardis du mois de 11 h à 17 h 30, sur rendez-vous.

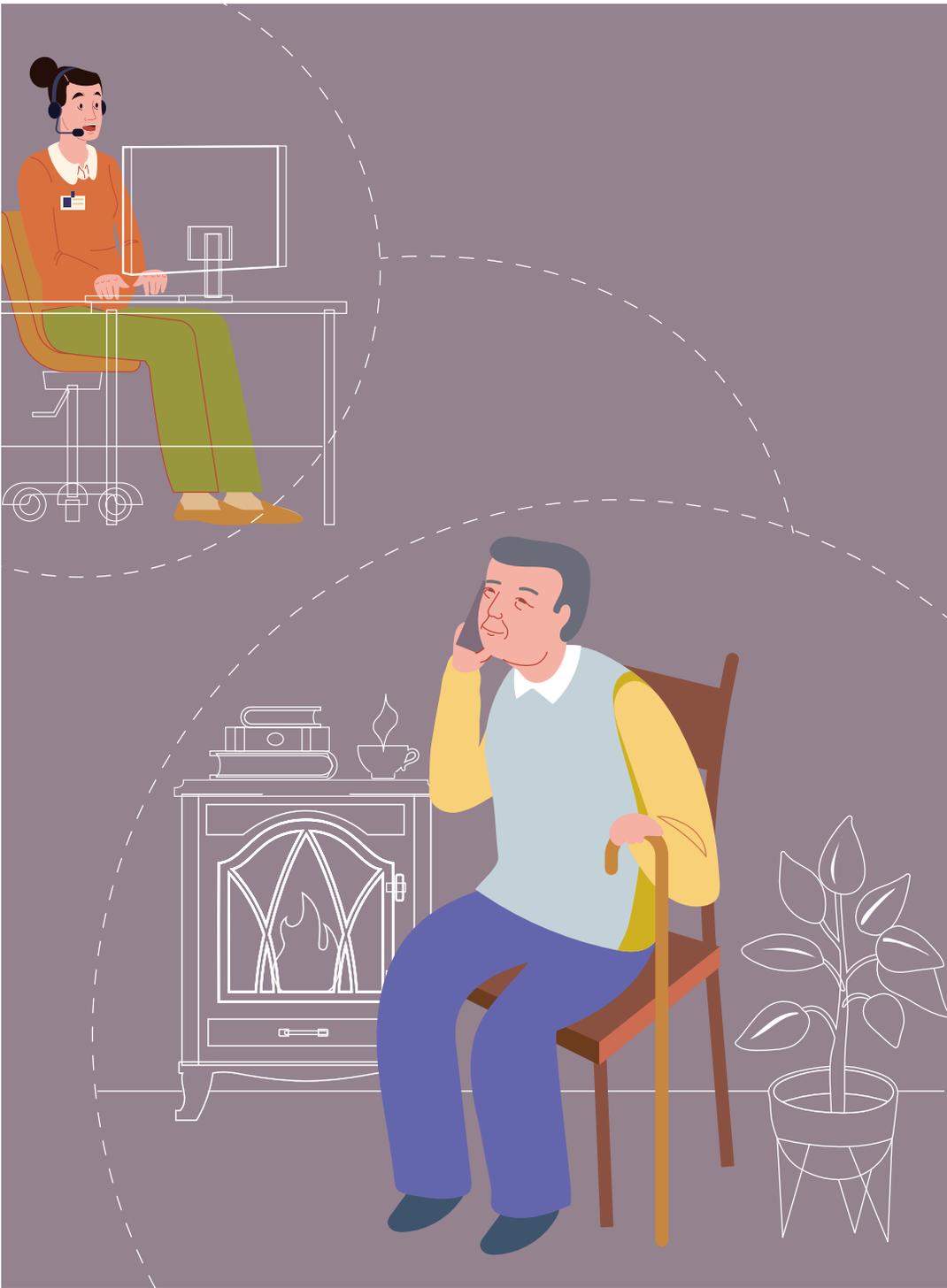
► *Tél. : 01 41 13 33 00*

---

### Ordre des avocats

Consultations organisées par l'ordre des avocats des Hauts-de-Seine.

► *Tél. : 01 55 69 17 67*



# M'informer, me faire aider

Cette partie recense les interlocuteurs les plus couramment sollicités sur les questions liées aux seniors. Le service Seniors et l'Espace seniors et aidants restent par ailleurs des interlocuteurs privilégiés pour vous orienter dans vos démarches.

# Services d'aide et d'accompagnement

## AIDE AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

---

### Sceaux info mairie

Hôtel de ville

122 rue Houdan, 92331 Sceaux CEDEX

Tél. : 01 41 13 33 00 - [sceaux.fr](http://sceaux.fr) > contact

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8 h 30-12 h et 13 h 30-17 h 30 ; jeudi : 8 h 30-12 h ; samedi : 9 h-12 h

---

### France services

Les agents communaux France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives et numériques du quotidien. Vous pouvez également avoir accès aux prestations de l'agence postale communale.

#### France services propose différentes prestations :

- faciliter les démarches administratives papier ou dématérialisées en un seul lieu ;
- aider à la constitution de dossiers administratifs ;
- favoriser l'inclusion numérique.

Chez France services, vous pourrez également profiter d'un espace informatique en accès libre, du Wi-Fi, d'une imprimante...

#### Les agents peuvent vous accompagner lors d'un rendez-vous pour :

- une aide aux services en ligne de votre quotidien et une réponse à vos questions ;
- une aide à la résolution de vos situations complexes avec un appui au sein des réseaux partenaires ;
- la création d'adresse mail ;
- un service gratuit, personnel et confidentiel.

**Les prestations suivantes sont disponibles auprès de France services sur rendez-vous :**

- CAF en ligne, déclaration d'impôt, pré-demande de passeports et de cartes d'identité ;
- compte Ameli (CPAM), prise de rendez-vous en ligne, remboursement de soins ;
- dossier de retraite, CNAV, CARSAT, MSA ;
- recherche d'emploi, CV, espace personnel Pôle emploi, candidature en ligne ;
- accompagnement pour une demande de logement social, pour une demande d'allocation logement ;
- carte grise, permis de conduire ;
- information sur les procédures face à un litige ou un conflit ;
- chaque premier jeudi du mois, un gestionnaire d'offre de services du Service de solidarité territoriale (SST) d'Antony vous reçoit à France services ; le SST propose orientation, accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité, aide aux démarches d'ouverture ou de maintien de droits ; l'accueil se fait sur rendez-vous.

**Pour toute démarche personnalisée, prendre un rendez-vous au 01 71 22 44 45 ou sur [sceaux@france-services.gouv.fr](mailto:sceaux@france-services.gouv.fr)**

► *France Services*

*49 rue de Bagneux - 92331 Sceaux CEDEX*

*Tél : 01 71 22 44 45*

*Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9 h 30-12 h 30 et 14 h-17 h 30 ;*

*jeudi : 9 h 30-12 h 30 ; samedi : 9 h-12 h*

---

### **Espace seniors et aidants**

19 rue des Imbergères, 92330 Sceaux  
Tél. : 01 78 76 44 79

---

### **Le “39-39” – Allô service public**

Numéro unique de renseignements administratifs national.

---

### **Conseiller-écrivain public**

Centre social et culturel des Blagis  
2 rue du Docteur-Roux, 92330 Sceaux  
Tél. : 01 41 87 06 10

Accompagnement dans vos tâches administratives, courriers...

Par l'association Bourg-La-Reine dynamique et solidaire (ADS BLR) sur rendez-vous à l'accueil du CSCB (01 41 87 06 10).

## **AIDES AUX DÉMARCHES FISCALES**

---

### **Centre des finances publiques**

130 rue Houdan, 92330 Sceaux  
Tél. : 01 40 91 11 00

Accueil du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 (uniquement sur rendez-vous les mardis et jeudis).

---

### **Trésorerie**

28 rue de la Redoute, 92260 Fontenay-aux-Roses  
Tél. : 01 55 52 16 30  
Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

---

## **Impôts service**

Pour toute question d'ordre général sur les impôts.

Tél. : 0 809 401 401

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h, hors jours fériés.

Service gratuit + prix appel.

Vous pouvez déclarer vos revenus, payer vos impôts en ligne et consulter votre dossier personnel sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

## **AIDES SOCIALES**

---

### **Service Action sociale, santé, handicap**

Pour toutes les questions relatives au handicap et à l'aide sociale légale (APA, hébergement...)

Hôtel de ville, 122 rue Houdan, 92331 Sceaux CEDEX

Tél. : 01 41 13 33 00

---

### **Caisse primaire d'assurance maladie des Hauts-de-Seine**

Adresse postale unique : CPAM 92 - 92026 Nanterre CEDEX

Pour joindre les services administratifs, le service social ou le service médical : 3646 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Tarif (TTC métropole) : service 0,06 € / min + prix d'un appel.  
[ameli.fr](http://ameli.fr)

---

### **Caisse d'allocations familiales (Caf) des Hauts-de-Seine**

Tous les courriers doivent être adressés à l'adresse suivante :

CAF des Hauts de Seine

70-88 rue Paul-Lescop, 92023 Nanterre CEDEX

[caf.fr](http://caf.fr)

### **Point d'accueil :**

Agence de Châtenay-Malabry

3 rue Jean-Baptiste-Clément, 92290 Châtenay-Malabry

Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 16 h sur rendez-vous.

Accueil sur rendez-vous uniquement :

- par téléphone au 32 30
- [agence-action-sociale.chatenay@cafnanterre.cnafmail.fr](mailto:agence-action-sociale.chatenay@cafnanterre.cnafmail.fr)

---

### **SST - Service des solidarités territoriales des Hauts-de-Seine**

Une offre de service de solidarités du premier au grand âge est proposée pour les habitants des Hauts-de-Seine : lieu d'accueil et d'orientation proposant écoute et aide aux personnes en difficultés pour des questions administratives, juridiques, d'insertion, de logement...

2-4 rue de Bône, 92160 Antony

Tél. : 01 55 59 44 00

---

### **Maison départementale des personnes handicapées**

2 rue Rigault, 92000 Nanterre

Tél. : 01 41 91 92 50 - [mdph@mdph92.fr](mailto:mdph@mdph92.fr)

---

### **Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France**

Le service social aide les populations fragilisées par la maladie, le handicap et/ou le vieillissement en collaboration avec ses partenaires.

#### **Pour effectuer une demande :**

Se connecter sur [ameli.fr](http://ameli.fr) en cliquant sur l'onglet "Mon compte" Cliquer sur la rubrique "Ma messagerie, Écrire un message".

Sélectionner "Contacter le service social" dans les propositions d'objet du message et formuler la demande.

## Dispositions à prendre avant et après le décès

### QUE FAIRE AVANT LE DÉCÈS ?

Afin de préparer au mieux sa succession et de simplifier les procédures, il est important d'anticiper certaines démarches telles que la signature d'un contrat obsèques et la rédaction d'un testament. La démarche s'effectue auprès d'un notaire.

- *Chambre des notaires des Hauts-de-Seine*  
*9 rue de l'Ancienne mairie*  
*92513 Boulogne-Billancourt CEDEX*  
*Tél. : 01 41 10 27 80*

### DÉCLARER UN DÉCÈS

En cas de décès en dehors d'un centre hospitalier ou d'un établissement d'accueil, le décès doit être déclaré à la mairie du lieu de décès dans les 24 heures qui suivent.

#### Pièces à fournir :

- livret de famille du défunt ;
- certificat médical confirmant le décès ;
- pièce d'identité du déclarant.

- *Service Population et citoyenneté*  
*Hôtel de Ville*  
*122 rue Houdan, 92331 Sceaux CEDEX*  
*Tél. : 01 41 13 33 00*

En cas de décès dans un établissement de santé ou dans un établissement d'accueil, il appartient au directeur d'effectuer la déclaration auprès des services de l'état civil dans les 24 heures qui suivent le décès.

## LA CONCESSION FUNÉRAIRE

Au moment du décès, la famille doit adresser un courrier à l'attention de monsieur le maire pour solliciter l'obtention d'une concession. Une réponse est donnée dans les deux jours. Les emplacements sont concédés pour une durée de 30 ans. Les tarifs d'achat et de renouvellement de concessions sont disponibles auprès du service Population et citoyenneté et révisés annuellement au 1<sup>er</sup> janvier.

Aucune réservation d'emplacement ne peut être effectuée par un particulier de son vivant.

► *Renseignements : service Population et citoyenneté au 01 41 13 33 00*

### Cimetière de Sceaux

174 rue Houdan

Tél. : 01 41 13 33 00

### Cimetière intercommunal

125 boulevard Jean-Mermoz

94550 Chevilly-Larue

## BON À SAVOIR

Les demandes de crémation sont soumises à autorisation. Un certificat médical est requis, attestant que le décès ne présente aucun risque médico-légal et que le défunt n'est pas porteur d'un stimulateur cardiaque.

## DISPOSITIONS À PRENDRE APRÈS LE DÉCÈS

### Au plus tôt :

- avertir le ou les établissements bancaires auxquels est affilié le défunt. En cas de décès de l'un des conjoints, si le couple bénéficie d'un compte joint, avertir l'organisme bancaire concerné. Le cas échéant et sur demande du notaire, la banque peut bloquer le compte pour garantir les droits d'un héritier ;
- avertir la caisse de retraite du défunt. Le cas échéant, demander la pension de réversion.

### **Dans un délai d'un mois :**

- contacter un notaire afin d'organiser la succession, quelle que soit la valeur des biens possédés ;
- si le défunt était locataire, avertir le bailleur ;
- vérifier si le défunt a souscrit une assurance décès auprès de tous les organismes susceptibles d'en octroyer, pour faire valoir ses droits ;
- avertir la compagnie d'assurance du défunt ;
- avertir la mutuelle du défunt ;
- avertir les caisses de retraite complémentaire du défunt ;
- avertir tous les organismes payeurs.

### **Dans un délai de six mois :**

- avertir le centre des impôts concernant la taxe d'habitation et la taxe foncière du défunt ;
- résilier les contrats ou faire les changements de nom auprès d'EDF / GDF, de la compagnie d'eau, du service de la redevance de l'audiovisuel et des opérateurs téléphoniques ;
- se renseigner sur l'existence d'une assurance-vie souscrite par le défunt. Certains contrats permettent de financer les frais des obsèques et d'accompagner la famille dans les formalités consécutives au décès.

## **BON À SAVOIR**

Pour toute information à ce sujet, vous pouvez vous procurer le guide des obsèques édité par le SIFUREP (Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne), disponible à l'accueil de l'hôtel de ville, 122 rue Houdan.



# GUIDE DES AIDANTS

Le terme “aidant” définit toute personne qui apporte un soutien à un proche dépendant dans l’accomplissement des actes essentiels de la vie courante ou qui a besoin d’une surveillance quotidienne et régulière : personne en situation de handicap, personne âgée, personne malade...

Les proches aidants représentent aujourd’hui près de 11 millions de personnes en France, soit un Français sur six. Ils apportent au quotidien soins et attention à une personne de leur famille ou de leur entourage.

# Aider un proche

L'Espace seniors et aidants recense les proches aidants résidant à Sceaux ou dans une commune ayant en charge une ou plusieurs personnes aidées scéennes. Il constitue un fichier d'aidants qui leur permettra de recevoir des informations, des invitations à des évènements, conférences et ateliers de bien-être non payants.

► Renseignements auprès de l'Espace seniors et aidants au 01 78 76 44 79

## Statut, cadre juridique

Le statut du proche aidant est défini notamment dans la loi d'adaptation de la société au vieillissement, publiée au Journal officiel le 28 décembre 2015. Elle est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le proche aidant est la personne qui vient en aide, à titre non professionnel, pour partie ou totalement, à une personne en perte d'autonomie de son entourage.

Il ne fait pas nécessairement partie de la famille de la personne aidée. L'aidant peut donc être un conjoint, un enfant, un parent, un ami ou un voisin. Son aide peut être prodiguée de manière plus ou moins régulière, sur des périodes variables. Elle peut prendre plusieurs formes : soins, accompagnement dans la vie sociale, gestion du budget et des démarches administratives, vigilance/veille, soutien psychologique, tâches ménagères...

Quant aux personnes aidées, il peut s'agir de personnes âgées dépendantes, en situation de handicap, souffrant de maladie chronique lourde, ou en fin de vie.

► Renseignements auprès de l'Espace seniors et aidants au 01 78 76 44 79

## BON À SAVOIR

À ne pas confondre : le proche aidant, la personne de confiance et le tuteur familial.

**La personne de confiance** est désignée par la personne aidée pour l'assister dans ses démarches et, dans certaines conditions, prendre des décisions à sa place.

**Le tuteur familial** est une personne désignée par un juge qui assure une mesure de protection juridique de type tutelle ou curatelle auprès d'un proche aidé.

## Les différentes aides existantes pour accompagner les proches aidants :

### LE CONGÉ DES PROCHE AIDANTS

La loi du 22 mai 2019 vise à favoriser la reconnaissance des proches aidants et le recours au congé de proche aidant et à sécuriser les droits sociaux de l'aidant.

Le congé de proche aidant est rémunéré, et il n'occasionne pas de perte des avantages à la retraite.

Il remplace le congé de soutien familial depuis 2017. Le congé de proche aidant est ouvert à tout salarié. Il lui permet de cesser son activité professionnelle temporairement pour s'occuper d'une personne en situation de handicap ou faisant l'objet d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité.

#### Conditions :

La personne aidée peut être un conjoint, un ascendant, un descendant ou une personne âgée avec qui le proche aidant réside ou avec laquelle il entretient des liens étroits et stables. Le proche aidant doit assurer un accompagnement régulier. L'aidé doit résider en France de façon stable, régulière et être en APA GIR 1,2,3 ou 4.

**Durée :**

En l'absence de dispositions conventionnelles, le congé de proche aidant est d'une durée de 3 mois maximum. Il peut être renouvelé, mais ne peut pas dépasser la durée d'un an dans l'ensemble de la carrière du salarié.

**Démarche :**

Le congé est pris à l'initiative du proche aidant. Il informe son employeur en respectant les conditions et délais déterminés par les conventions collectives par tout moyen permettant de justifier de la date de la demande (lettre ou courrier électronique recommandé, par exemple).

La demande précise les éléments suivants :

- volonté du salarié de suspendre son contrat de travail pour bénéficier du congé de proche aidant ;
- date du départ en congé ;
- volonté de fractionner le congé (ou de le transformer en temps partiel), si le salarié le souhaite.

Le salarié doit avertir son employeur au moins un mois avant la date de départ envisagée. Dans certains cas d'urgence, l'aidant peut bénéficier du congé sans délai.

L'employeur ne peut pas refuser le congé proche aidant.

**Situation du salarié pendant le congé :**

Le salarié ne peut exercer aucune autre activité professionnelle pendant la durée du congé.

Toutefois, il peut être employé par la personne aidée lorsque celle-ci perçoit l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou la prestation de compensation du handicap (PCH).

**Indemnisation :**

Le congé de proche aidant n'est pas rémunéré par l'employeur (sauf dispositions conventionnelles). Toutefois, le salarié peut percevoir une allocation journalière du proche aidant (AJPA) qui vise à compenser une partie de la perte de salaire, dans la limite de 66 jours au cours du parcours professionnel du salarié.

Le salarié doit formuler la demande de prestation auprès de la Caisse d'allocations familiales (caf.fr).

Le montant de l'AJPA est revalorisé tous les ans en janvier. Plus d'informations sur [solidarites-sante.gouv.fr](http://solidarites-sante.gouv.fr) > affaires sociales > personnes âgées > droits et aides > allocation journalière du proche aidant.

Le salarié a droit à un maximum de 22 jours d'AJPA par mois.

### **Conséquence sur la retraite :**

Les salariés en congé de proche aidant sont automatiquement affiliés à l'assurance vieillesse du régime général, sans avoir à verser de cotisations.

Par ailleurs, les aidants ayant interrompu leur activité professionnelle pour accompagner un proche peuvent bénéficier de la retraite à taux plein à 65 ans au lieu de 67 ans.

### **Don de jour(s) de repos :**

Loi adoptée au bénéfice des proches aidants de personnes en perte d'autonomie ou présentant un handicap. Les salariés peuvent faire don (de façon anonyme) de jours de congés payés – pour la durée excédant 24 jours annuels – au profit d'un autre salarié de la même entreprise.

Le salarié aidant bénéficiaire conserve sa rémunération pendant sa période d'absence.

## **LE CONGÉ DE SOLIDARITÉ FAMILIALE**

Ce congé correspond à une suspension du contrat de travail pour aider un proche en fin de vie.

### **Conditions**

Durée de trois mois maximum, renouvelable une fois (possibilité d'aménagement d'activité en temps partiel). Non rémunéré.

## AIDES FINANCIÈRES

Pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, le Département peut accorder, sous conditions, une aide financière mensuelle aux enfants ou petits-enfants accueillant à leur domicile leur ascendant en ligne directe, ou aux belles filles et gendres veufs qui accueillaient précédemment la personne. L'aide est attribuée pour une durée d'un an et est versée mensuellement. La demande est faite auprès des services du Département. Le dossier est téléchargeable sur [hauts-de-seine.fr](http://hauts-de-seine.fr)

- 👉 *Conseil départemental des Hauts de Seine*  
*Tél : 0 806 00 00 92 (Service gratuit + prix d'appel)*

## AIDES FISCALES

Les personnes accueillant chez elles un membre de leur entourage de plus de 75 ans peuvent bénéficier d'une déduction d'impôts forfaitaire liée aux dépenses engagées au titre de l'hébergement permanent et de la nourriture, en fonction de leur revenu imposable. Pour bénéficier de cette déduction, elles ne doivent pas être assujetties à l'obligation alimentaire auprès de cette personne.

## DEVENIR SALARIÉ D'UNE PERSONNE DÉPENDANTE DE SON ENTOURAGE

Si la personne aidée a les ressources financières suffisantes, elle peut employer le proche aidant comme aide à domicile. Elle deviendra ainsi particulier employeur, et l'aidant, salarié. Cela peut se faire grâce au CESU (Chèque emploi service universel) ou encore grâce à un contrat de travail. Les allocations perçues peuvent aussi servir pour rémunérer le proche aidant. C'est le cas si la personne aidée perçoit l'APA (si elle ne vit pas en couple avec l'aidant). Le versement sera effectué via le CESU. Si elle perçoit la PCH (Prestation de compensation du handicap), le versement sera possible si l'aidant n'est pas de la même famille.

## DROIT AU RÉPIT

Le répit constitue une réponse à un besoin de temps, de pause et de détente. Il est un moyen de se ressourcer et de prévenir leur épuisement physique et psychique tout en rassurant sur la qualité de l'accompagnement du proche aidé.

La loi d'adaptation de la société au vieillissement de 2015 permet aux proches et aux membres de la famille de bénéficier d'une aide pouvant aller jusqu'à 510€ par an (quand le plafond du plan d'aide APA de la personne aidée est atteint) afin de financer des aides au répit telles que :

- un accueil de jour ou de nuit de la personne aidée en perte d'autonomie ;
- un hébergement temporaire en établissement ou en accueil familial ;
- un relais à domicile.

Ces solutions permettent au proche aidant de dégager du temps libre dans la journée ou de s'absenter plusieurs jours.

## DROIT À LA FORMATION

Des formations sont dispensées par des professionnels pour faciliter le quotidien et la sécurité du proche aidant comme du proche aidé.

► *Renseignements auprès de l'Espace seniors et aidants au 01 78 76 44 79*

## RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT

### L'accueil de jour et/ou de nuit

L'hébergement temporaire en Ehpad (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) ou dans une structure autonome s'adresse à des personnes âgées qui vivent à domicile. Il répond à plusieurs objectifs :

- **pour les personnes accueillies** : maintenir l'autonomie en répondant à un besoin d'accompagnement temporaire (à la suite d'une hospitalisation, lors de travaux dans le logement...) ou assurer une transition entre le lieu de vie habituel et l'établissement.
- **pour les familles et aidants** : offrir un temps de répit dans l'accompagnement de leurs proches ; les faire bénéficier d'un lieu d'information, d'orientation, de soutien et d'écoute.

# M'informer me faire aider

## L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES AIDANTS

Cette association écoute et porte la parole des aidants afin qu'ils soient pris en considération par les acteurs publics et privés. Cette association propose notamment des formations par des professionnels et des ateliers de santé.

- *Association française des aidants*  
250 bis, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris  
aide@aidants.fr

## LES "CAFÉS DES AIDANTS"

Les "Cafés des aidants" sont des lieux et des temps pour échanger et rencontrer d'autres aidants dans un cadre informel.

250 "Cafés des aidants" ont été recensés en 2022 en France. Ils se tiennent dans des espaces d'information et d'écoute.

Trois "Café des aidants" se déroulent mensuellement dans les communes limitrophes de Sceaux (Fontenay-aux-Roses, Châtenay-Malabry et Antony).

**En 2023, un "Café des aidants" verra le jour à Sceaux. Il se déroulera une fois tous les deux mois.**

- *Informations auprès de l'Espace seniors et aidants au 01 78 76 44 79*

## LA PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPIT DES AIDANTS (PARA) DE LA FONDATION ODILON-LANNELONGUE

Cette plateforme accueille toute personne aidante qui accompagne un proche aidant d'une maladie neuro-évolutive, quel que soit l'âge ou le stade de la maladie de la personne aidée.

La plateforme permet de partager et être accompagné dans sa relation d'aide, de prévenir l'épuisement, de rompre l'isolement et le repli sur soi, de préserver la vie sociale et relationnelle, de bénéficier de périodes de répit et favoriser le soutien à domicile.

- ▶ *Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants*  
*Odilon-Lannelongue*  
*29 rue Diderot, 92170 Vanves*  
*Tél. : 01 46 42 31 51 (du lundi au vendredi de 9 h à 17 h)*  
*para@fondation-odilon-lannelongue.fr*  
*fondation-odilon-lannelongue.fr/plateforme-accompagnement-et-repit-aux-aidants*

### **Permanences d'écoute et de soutien psychologique**

Des permanences d'écoute et de soutien psychologique pour les aidants sont organisées un vendredi par mois à l'Espace seniors et aidants. Elles se déroulent sur rendez-vous individuel d'une heure avec une psychologue de la Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants.

- ▶ *Rendez-vous auprès de l'Espace seniors et aidants au 01 78 76 44 79*

### **LES SERVICES AUX AIDANTS**

De plus en plus d'entreprises proposent aux aidants des aides et des accompagnements. Des plateformes multimédia délivrent informations et conseils (aides financières, organisation, aide à domicile...).

- ▶ *Renseignements auprès de l'Espace seniors et aidants au 01 78 76 44 79*

### AVEC NOS PROCHES

Ligne d'écoute et d'information de 8h à 22h, 7 j/7.

Partage d'expériences, écoute entre aidants, animés par une communauté de bénévoles qui sont tous d'anciens aidants.

- ▶ Tél. : 01 84 72 94 72  
[avecnosproches.com](http://avecnosproches.com)

### FRANCE ALZHEIMER 92 (ET MALADIES APPARENTÉES)

L'association organise des groupes de parole pour les proches aidants à Sceaux, Fontenay-aux-Roses et Antony. Les dates sont communiquées dans *SceauxMag*, rubrique Associations.

- ▶ Informations et inscriptions au 06 09 17 76 06  
ou via [fa92.sud@orange.fr](mailto:fa92.sud@orange.fr)

### ASSOCIATION FRANCE PARKINSON

L'association propose une ligne d'écoute et de soutien et un dispositif d'aides financières pour un soutien psychologique.

- ▶ Informations au 01 43 43 43 15 du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30  
ou via [soutien@franceparkinson.fr](mailto:soutien@franceparkinson.fr)
- ▶ Association Française Parkinson  
18 rue des terres au curé, 75013 Paris  
[franceparkinson.fr](http://franceparkinson.fr)

## SITES INTERNET POUR LES AIDANTS

---

### **Agevillage**

agevillage.com

---

### **Aidants attitude**

aidantattitude.fr

---

### **Association française des aidants**

aidants.fr

---

### **Association Ma boussole**

maboussoleaidants.fr

---

### **Entre aidants**

entraidants.fr

---

### **Fondation OVE**

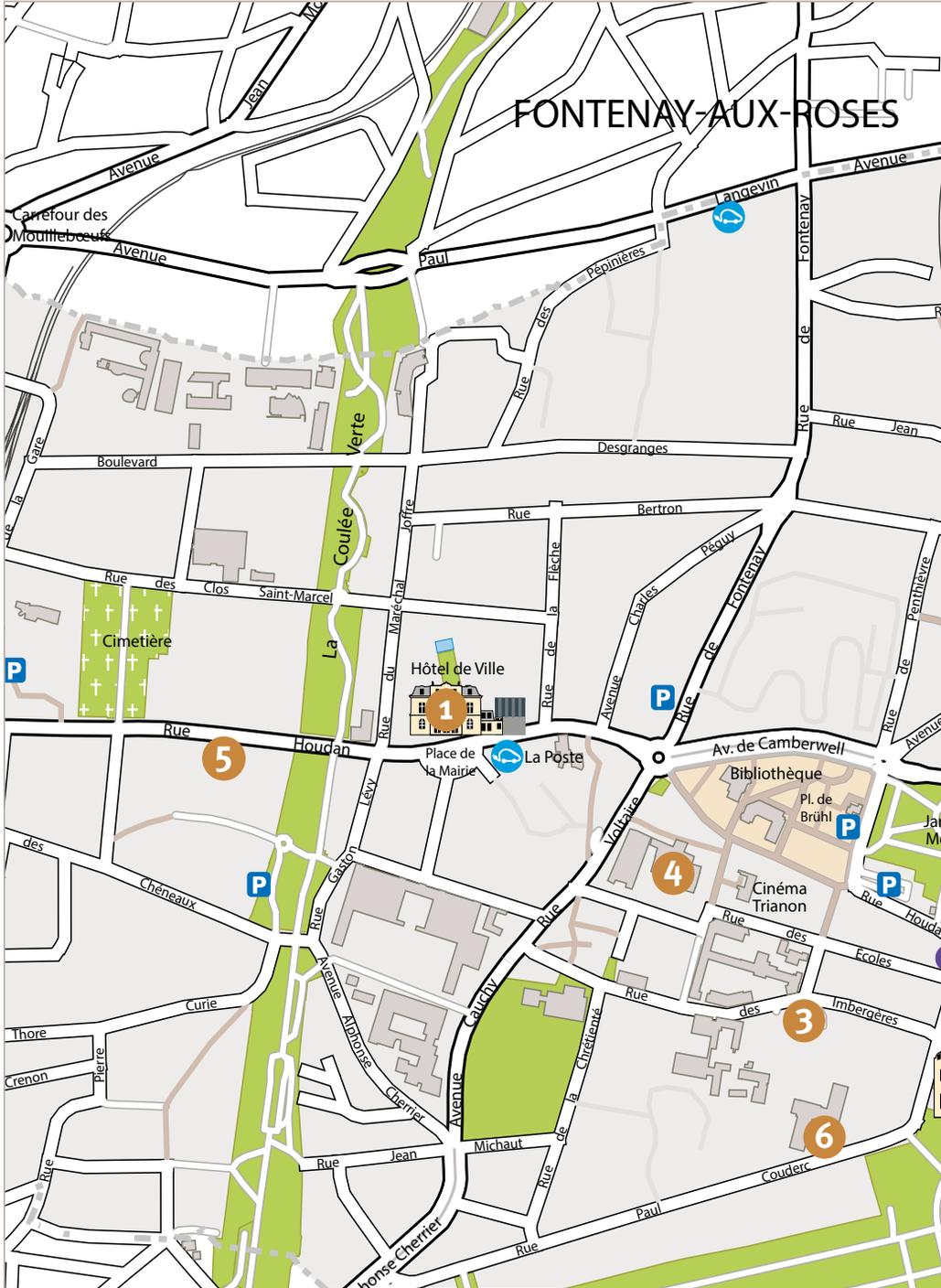
fondation-ove.fr

---

### **La maison des aidants**

lamaisondesaidants.com

# FONTENAY-AUX-ROSES





# INDEX

<b>A</b>	Aidants	73 - 83
	Aide à domicile	27   28
	Aides administratives et juridiques	64 - 67
	Aides financières et allocations	29   76 - 78
	Animations et ateliers	16   46 - 53
	Associations culturelles et de loisirs	51
<b>B</b>	Bénévolat et vie de quartier	12
<b>C</b>	Caisse d'allocations familiales (Caf)	67
	Caisse d'assurance maladie (CPAM)	67
	Cambriolage	27   56 - 57
	Carte d'invalidité	45
	Chèque emploi service universel (Cesu)	28
	Cinéma	52
	Cohabitation intergénérationnelle	18
	Comité consultatif "Ville pour tous"	11
	Concession funéraire	70
	Comité consultatif des Aînés	11
	Coordination gérontologique	25
	Croix-Rouge	43
	Culture	48   51 - 52
<b>D</b>	Décès	69 - 71
<b>E</b>	Élus	2 - 3
	Équipements culturels	52
	SST - Service des solidarités territoriales des Hauts-de-Seine	68
	Espace seniors et aidants	24   66
	Établissements d'accueil	19 - 20   79
<b>F</b>	Forfait Améthyste	41
<b>H</b>	Handicap	41 - 45   68
	Hébergement temporaire	79
	Hôpital	35
<b>I</b>	Imbergères (Les)	19   26
	Impôts	67   78
	Informatique	50   64

<b>L</b>	Laboratoire d'analyse médicale	36
	Logement	16 - 21
	Loisirs	46 - 53
<b>M</b>	Maintien à domicile	26 - 27
	Mairie	64
	Maison de la justice et du droit	61
	Maisons de retraite	19 - 20
	Médecin	34
<b>N</b>	Notaire	69
<b>O</b>	Obsèques	69 - 71
<b>P</b>	Pharmacie	7   36
	Plan canicule / grand froid	30
	Police	56
	Portage de repas	26
	Proches aidants	73 - 83
	Protection juridique	59 - 61
	Protection universelle maladie (Puma)	37
<b>R</b>	RATP	41 - 42
	Résidences de personnes âgées	19 - 21
	Restauration	26
<b>S</b>	Sceaux info mairie (Sim)	64
	Sécurité	27   56 - 57
	Services de garde (santé)	34
	SNCF	41 - 42
	Soins infirmiers	35
	Sorties	48 - 49
	Sport	50
<b>T</b>	Téléassistance	27
	Testament	69
	Théâtre	52
	Tranquillité publique (service municipal)	56
	Transports	40 - 45
<b>U</b>	Urgences	7 - 34
<b>V</b>	Vacances	53



A series of 20 horizontal dotted lines spanning the width of the page, intended for handwritten notes.



A series of 20 horizontal dotted lines spanning the width of the page, providing a template for handwritten notes.



**La Ville remercie l'ensemble  
des membres du comité consultatif  
des Aînés qui ont contribué  
à l'élaboration de ce guide.**

Les informations qu'il contient  
sont à jour en novembre 2022.

- **Pour rester informé des actualités à  
compter de cette date, pensez  
à consulter le site Internet [sceaux.fr](http://sceaux.fr)**



Lauréat du  
**FONDS D'APPUI  
POUR DES TERRITOIRES  
INNOVANTS SENIORS**

un accélérateur d'innovations des  
collectivités pour mieux vieillir



**Espace seniors et aidants**  
**19 rue des Imbergères**  
**Tél. : 01 78 76 44 79**

**Ville de Sceaux**  
**Service Seniors**  
**122 rue Houdan**  
**92331 Sceaux cedex**  
**Tél. : 01 41 13 33 00**

**sceaux.fr**   

